

Notice d'Incidences Natura 2000

Plan Local d'Urbanism de la commune de Vinon-sur-Verd (83)



Elaboration du PLU

prescrit par délibération du conseil municipal en date du 30 1000 2008

Agence Visu

Paysage, Urbanisme & Environnement

Siège social : Résidence a Spusata Bat C2 - Rte du Stiletto

20 090 AJACCIO

06 28 50 32 94 t.casalta@agencevisu.com www.agencevisu.com

Référence du document
RENARD P., CASALTA T., ROMERA V., MARICHY R., (2016). Notice d'incidences Natura 2000 réalisé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de Vinon-sur-Verdon (Var - 83). Commune de Vinon-sur-Verdon. Dossier réalisé par l'Agence VISU. Format A4.
Crédits Photographiques Sauf mention contraire, toutes les photographies du document ont été réalisées par les paysagistes & écologues de l'Agence Visu

Avant-propos

Le PLU de la commune de Vinon sur Verdon a été prescrit le 30 mai 2008. Le territoire communal étant concerné par des sites Natura 2000, la procédure de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale systématique et d'une évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 conformément à l'article L.104-2 du code de l'urbanisme.

Le Code de l'Environnement prévoit en son article L.414-4 que :

« I. - Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " : ...

2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ; ... »

En l'espèce, l'article R.414-23 du Code de l'Environnement précise la nature de l'évaluation à réaliser et développée dans la suite de ce document : « ... Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

I.-Le dossier comprend dans tous les cas :

1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;

2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.... »

En cas d'impacts avérés, par contre, des compléments d'investigation seront à prévoir comme prévu par le II, le III et le IV de ce même article R.414-23 du CE :

« II.-Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

III.-S'il résulte de l'analyse mentionnée au II que le document de planification, ou le programme, projet, manifestation ou intervention peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.

IV.-Lorsque, malgré les mesures prévues au III, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre :

1° La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier l'approbation du document de planification, ou la réalisation du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4;

2° La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au III ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ;

3° L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées, pour les documents de planification, par l'autorité chargée de leur approbation, pour les programmes, projets et interventions, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire bénéficiaire, pour les manifestations, par l'organisateur bénéficiaire. »

Le présent document vise à analyser les incidences probables, directes ou indirectes, du projet de PLU de la commune de Vinon-sur-Verdon sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire recensés sur les sites Natura 2000 présents sur la commune à savoir " La Durance" (site n°FR9301589 et FR9312003).

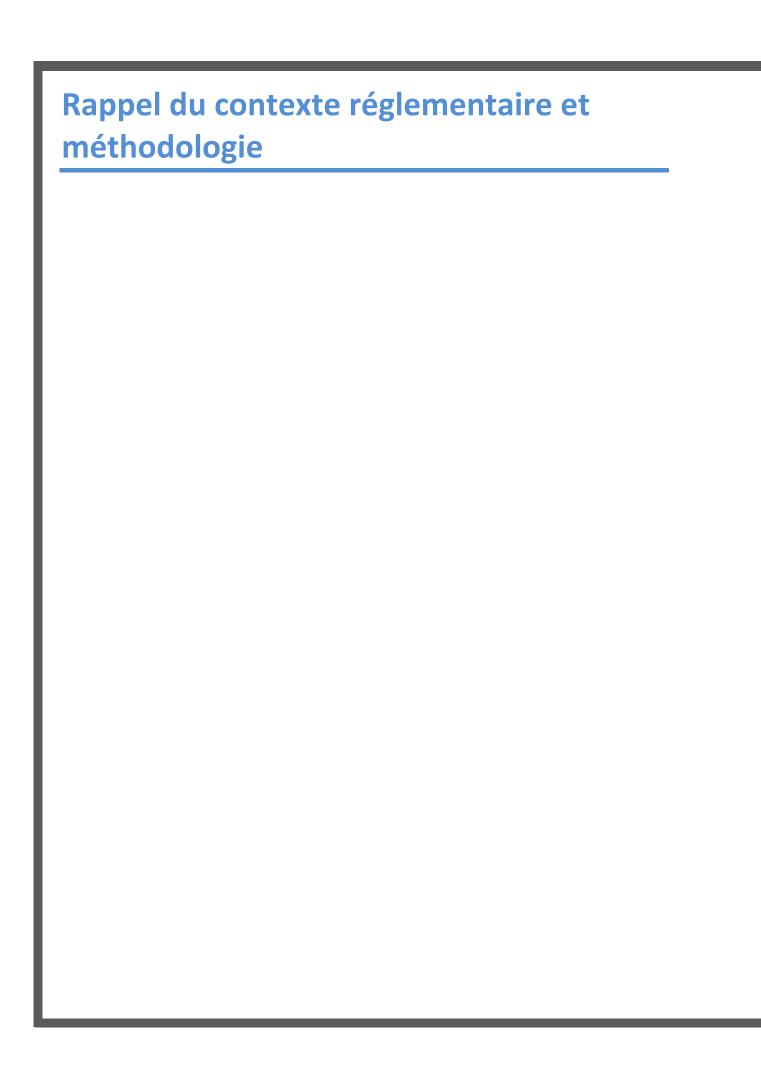
Sommaire

Avant-propos	§	3
Sommaire		5
Index des figu	ıres	7
Index des tab	leaux	7
Rappel du cor	ntexte réglementaire et méthodologie	8
2. 2.1.1. 2.1.2. 2.1.3. 2.1.4.	CADRE REGLEMENTAIRE	13
3.	PRESENTATION DU PROJET ET ELEMENTS TECHNIQUES14	
Etape 2 : App	roche des liens qui peuvent exister entre le projet et des sites Natura 2000 :	21
Description de	es Sites Natura 2000 du territoire	21
1. 1.1. 1.1.1. 1.1.2. 1.1.3. 1.1.4. 1.1.5. 1.2. 1.2.1. 1.2.2. 1.2.3. 1.2.4. 1.3. 1.4. Etape 2 : Approximation	DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 DU TERRITOIRE LOCAL	
1. INCIDENC 1.1. 1.2. 1.3. 2. 2.1. 2.2. 2.3.	ernés par la mise en œuvre du PLU	

eux	41
t exister entre le projet et des sites Na	tura 2000 :
2000	
nvisageables entre le projet et les sites	Natura 2000 susceptibles d'être
	45
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DES	46
T HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRI OU DANS LE PERIMETRE IMMEDIAT E DE PROJET ET SITES NATURA 2000	46
ır les enjeux de conservation et de valor	risation des sites Natura 2000 53
•	
I ET MESURES et et Mesures de traitement	
et et Mesures de traitement	
npacts	
impact	57
re plus loin en terme de traitement des impacts	58
ures - Approche sectorielle	
s dents creuses, extension limitée de l'urbanisati	
·	
ures - Approche par habitat et espèce	
ntérêt communautaire	
et communautaire	
ntérêt communautaire	64
d'intérêt communautaire	
ntérêt communautaire	
mphibiens d'intérêt communautaire	72
'intérêt communautaire	74
s d'intérêt communautaire	
dences sur les habitats et espèces d'intérêt com	
les incidences du projet	81
S INCIDENCES IDENTIFIEES	82
nesures proposées pour traiter l'impact	82
e ou compenser l'impact	
ojet à tous ses stades	
s pour aller encore plus loin en terme de traitem	
mpacts prises dans le PLU : Rappel des imp	
pacts	
rises au travers des OAP	
en raison d'effets résiduels	
en raison a enets residueis	
	0/

Index des figures

Figure 2 : Localisation des sites de projet du PLU au regard de Natura 2000	Figure 1 : Evolution des différents zones du PLU de Vinon-sur-Verdon	14
Figure 3 : Zoom sur les aires de projet au regard des différents zonages de la commune de Vinon sur Verdon . 16 Figure 4 : Les emplacements réservés du PLU au regard de Natura 2000		
Figure 4 : Les emplacements réservés du PLU au regard de Natura 2000	· ·	
Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 de La Durance sur le territoire communal		
Figure 6 : Habitats naturels identifiés sur le territoire communal d'après le DOCOB		
Figure 7 : Description des parcelles agricoles sur le territoire communal d'après le RPG		
Figure 8 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire sur la commune		
Figure 9 : Pipit rousseline (Les Mées) et Circaète Jean-le-Blanc (Artigues), VISU 2015		
Figure 10 : Outarde canepetière et Faucon kobez, Vinon-sur-Verdon, VISU 2015		
Figure 11 : Statut biologique (2005 à 2014) de l'Outarde canepetière en PACA		
Figure 12 : Statut biologique (2005 à 2014) de l'Alouette calandre en PACA		
Figure 13 : Localisation des observations d'Alouettes calandres de 2010 à 2014 (Source : CEN PACA)		
Figure 14: Localisation de l'aire de projet au regard des habitats naturels du site Natura 2000		
Figure 15 : Localisation des stations de Petite massette <i>Typha minima</i>		
Figure 16 : Localisation Castor d'Europe - Source DOCOB (Inventaire Naturalia 2009)		
Figure 17 : Evolution du zonage sur Pégouy Sud (réflexions menées dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU) 84 Figure 18 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la commune de Vinon sur Verdon 85 Figure 19 : Illustration du traitement de la frange 85 Figure 20 : Illustration d'un mur en pierre sèche 86 Figure 21 : Localisation de la parcelle retenue pour l'application de la mesure 89 Index des tableaux Tableau 1 : Calendrier des prospections 12 Tableau 2: Répartition des différents zonages sur la commune de Vinon sur Verdon 15 Tableau 3 : Caractéristiques générales du SIC FR9301589 "La Durance" 24 Tableau 4 : Habitats naturels du SIC FR9301589 "La Durance" 24 Tableau 5 : Espèces d'intérêt communautaire du SIC FR9301589 "La Durance" 25 Tableau 6 : Caractéristiques générales de la ZPS FR9312003 "La Durance" 27 Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS FR9312003 "La Durance" 27 Tableau 8 : Inventaire des espèces d'oiseaux sur le secteur de l'aérodrome Secteur de « Pegouy – Les Plaines		
du PLU)		
Figure 18 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la commune de Vinon sur Verdon		
Figure 19 : Illustration du traitement de la frange 85 Figure 20 : Illustration d'un mur en pierre sèche 86 Figure 21 : Localisation de la parcelle retenue pour l'application de la mesure 89 Index des tableau 1 Tableau 1 : Calendrier des prospections 12 Tableau 2: Répartition des différents zonages sur la commune de Vinon sur Verdon 15 Tableau 3 : Caractéristiques générales du SIC FR9301589 "La Durance" 24 Tableau 4 : Habitats naturels du SIC FR9301589 "La Durance" 24 Tableau 5 : Espèces d'intérêt communautaire du SIC FR9301589 "La Durance" 25 Tableau 6 : Caractéristiques générales de la ZPS FR9312003 "La Durance" 27 Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS FR9312003 "La Durance" 27 Tableau 8 : Inventaire des espèces d'oiseaux sur le secteur de l'aérodrome Secteur de « Pegouy – Les Plaines	\cdot	
Figure 20 : Illustration d'un mur en pierre sèche		
Figure 21 : Localisation de la parcelle retenue pour l'application de la mesure		
Tableau 1 : Calendrier des prospections	·	
Tableau 1 : Calendrier des prospections	rigure 21. Localisation de la parcelle retende pour rapplication de la mesure	07
Tableau 1 : Calendrier des prospections		
Tableau 1 : Calendrier des prospections		
Tableau 1 : Calendrier des prospections	Index des tableaux	
Tableau 2: Répartition des différents zonages sur la commune de Vinon sur Verdon	IIIUEX UES LADIEAUX	
Tableau 2: Répartition des différents zonages sur la commune de Vinon sur Verdon		
Tableau 2: Répartition des différents zonages sur la commune de Vinon sur Verdon		40
Tableau 3 : Caractéristiques générales du SIC FR9301589 "La Durance"		
Tableau 4 : Habitats naturels du SIC FR9301589 "La Durance"	·	
Tableau 5 : Espèces d'intérêt communautaire du SIC FR9301589 "La Durance"	1 0	
Tableau 6 : Caractéristiques générales de la ZPS FR9312003 "La Durance"		
Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS FR9312003 "La Durance"		
Tableau 8 : Inventaire des espèces d'oiseaux sur le secteur de l'aérodrome Secteur de « Pegouy – Les Plaines		
»		
	»	37



1. CADRE REGLEMENTAIRE

Les collectivités publiques ont une obligation générale de préservation des écosystèmes. Cela est souligné tant dans le code de l'urbanisme (art. L.101-2) que dans le code de l'environnement (Art L.122-1). La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) a profondément modifié le contenu de ces documents dans ce sens, en obligeant à réaliser une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives d'évolution, à évaluer les incidences sur l'environnement et à exposer la manière dont le document prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

L'article 6.3 de la directive habitats (92/43/CE du 21 mai 1992) prévoit que « tout plan (...) susceptible d'affecter un site Natura 2000 de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». Plusieurs textes sont venus compléter cet article pour en faciliter sa mise en œuvre, que ce soit au niveau européen ou en droit français. De façon simplifiée, citons la Directive Européenne n° 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Elle a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 qui a introduit dans le code de l'urbanisme, et le code général des collectivités territoriales, les dispositions relatives à la procédure d'évaluation environnementale applicable aux documents d'urbanisme susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, et le décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 qui en précise les dispositions. En complément le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 est venu préciser le contexte réglementaire lié aux études d'incidences au titre de Natura 2000.

L'article L. 414-4 du code de l'environnement précise que « Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après « Evaluation des incidences Natura 2000 » :

1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ; »

L'article R. 414-23 du code de l'environnement précise le contenu de la Notice d'incidences Natura 2000.

I.-Le dossier comprend dans tous les cas :

1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets; (...);

2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou

plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, (...)

II.-Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, (...).

III.-S'il résulte de l'analyse mentionnée au II que le document de planification, ou le programme, projet, manifestation ou intervention peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.

IV.-Lorsque, malgré les mesures prévues au III, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre :

- 1° La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue (...);
- 2° La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables (...);
- 3° L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, (...).

L'évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000

2.1.1. Objectif de la Notice d'incidences Natura 2000

La Notice d'Incidence Natura 2000 doit avoir un contenu et une précision proportionnels à l'importance du projet et de ses impacts sur l'environnement. La Notice d'Incidence Natura 2000 répond à une méthodologie similaire à celle employée lors d'une étude d'impact à la différence qu'elle ne porte que sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Dans ce sens, l'analyse de l'existant vise surtout à identifier les liens entretenus entre le territoire de projet et les dits habitats et espèces, quand l'analyse des incidences se focalisent sur les conséquences directes et indirectes, temporaires et permanentes, du projet sur ces mêmes habitats et espèces.

Le but de la notice est ainsi de fournir un avis objectif et motivé sur la possibilité de voir cohabiter projet et zone Natura 2000, en proposant, le cas échéant, un ensemble de mesures destinées à réduire ou supprimer l'impact constaté. Dans l'éventualité où l'impact ne pourrait être traité, la possibilité existe de proposer des mesures de compensation. Toutefois celle-ci ne peut être envisagée que dans le cadre d'un strict contrôle exercé par l'autorité environnemental, qui est alors conduite à trancher entre pertinence des mesures proposées et rapport intérêt/impact du projet.

2.1.2. Mode opératoire

Construit autour d'une recherche bibliographique et d'un ensemble d'expertises de terrain menées aux périodes les plus favorables, le contenu de la notice a muri dans le cadre d'une approche à géométrie variable. Le projet est ainsi aussi bien appréhendé dans ses interactions avec le milieu naturel immédiat, que dans les interrelations qu'il serait à même de tisser avec les milieux voisins. Dans ce sens, l'approche du milieu naturel, qui va servir de base à l'analyse des impacts, se veut construite sous plusieurs angles.

Dans un premier temps, les recherches se focalisent sur le site même afin d'obtenir le maximum d'information sur les enjeux écologiques liés au site en lui-même. Cela permet de qualifier le milieu en termes de sensibilité et de remarquabilité. Puis, dans un second temps, les recherches s'étendent sur un périmètre rapproché pour situer le site dans un contexte plus large. Là, il ne s'agit plus seulement de qualifier le milieu à impacter, mais aussi de visualiser sous quelle modalité le site du projet s'insert dans le biotope locale. L'objectif tend donc vers une recherche d'interaction entre site et milieu environnant.

Une fois le milieu appréhendé, les différents impacts sont identifiés en fonction de la teneur des aménagements qui sont programmés sur site, puis confronter en termes d'analyse des incidences, avec les différents habitats/espèces d'intérêt communautaire, ou avec les différents équilibres écologiques auxquels les habitats/espèces d'intérêt communautaire sont susceptibles de prendre part.

S'il ya lieu, des mesures de réduction ou de suppression d'impact sont proposées, afin que le projet ait le moins d'incidence possible – directes ou indirectes, temporaires ou permanentes – sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Notons que, dans l'éventualité où l'engagement de mesures ne permettrait pas de contenir un impact résiduel par trop important, une réflexion serait lancée quant à l'identification de possible pistes de mesures de compensation.

2.1.3. Méthodologie d'inventaire engagée

Le secteur d'intervention étant couvert par plusieurs ZNIEFF et deux zones Natura 2000, les prospections se sont focalisées sur les espèces d'intérêt communautaire mises en évidence sur ces sites Natura 2000 de manière à confirmer ou infirmer leur présence effective sur les aires de projet.

Les différentes interventions réalisées sur le territoire local dans le cadre de divers projets (réalisées à partir de transects, écoutes ponctuelles IPA, déplacement aléatoires) ont été pratiquées sur trois années : en 2010, 2011 et 2015.

Les prospections ont été réalisées par Samy Seinera (flore et habitats), Benjamin Gaudillat (entomofaune), Raoul Marichy (avifaune et herpétofaune) et Vincent Romera (avifaune), écologues de l'agence Visu aux dates indiquées ci-dessous.

Nature des interventions	Dates de prospection
Flore/habitats	20/07/2011, 16/04/2015, 17/04/2015
Entomologie	20/07/2011, 16/04/2015, 17/04/2015
Herpétologie	20/07/2011
	28/05/2010,13/06/2010
Avifaune	20/07/2011
	16-17/04/2015 – 04/05/2015

Tableau 1: Calendrier des prospections

2.1.4. Limites de l'étude et difficultés rencontrées

L'analyse du milieu biologique a été réalisée en se basant sur des ressources bibliographiques dont la plus récente est la notice de gestion de l'aérodrome de Vinon sur Verdon, contexte dans lequel se localise l'aire de projet de Pegouy.

Les inventaires ici mis en œuvre ont permis d'appréhender les saisons les plus favorables. Ils ont été réalisés en voiture ou à pied en fonction des besoins. La probabilité qu'ils n'aient pas permis de contacter certaines espèces remarquables est non négligeable. Le risque existe de fait, que certaines espèces viennent à fréquenter le site de manière irrégulière en dehors des dates de prospection.

Afin de réduire ce risque, il a donc été procédé à un recoupement des observations effectuées avec la bibliographie de manière à ce que des potentialités de présence d'espèces puissent être dégagées en fonction de la nature du milieu, de son état, ainsi que de sa représentativité à l'échelle du territoire.

Etape 1 : Présentation succincte du projet et du contexte

3. PRESENTATION DU PROJET ET ELEMENTS TECHNIQUES

Le PLU s'inscrit dans une logique de développement durable par la préservation des grands espaces naturels tout en participant au développement du territoire (développement urbain, économique). Les objectifs visés par le projet sont de maîtriser la consommation foncière, préserver l'équilibre entre le bâti et le paysage, rechercher une qualité urbaine et assurer le renouvellement urbain.

L'analyse de l'évolution des surfaces des zones POS/PLU permet d'appréhender de manière globale l'incidence du PLU sur l'environnement :

	POS	5		PLU		Evolution POS/PLU
	Superficie (ha)	Proportion		Superficie (ha)	Proportion	Superficie (ha)
U	355	10%	U	341	9%	-14
NB	0	0%	NB	0	0%	0
NA	0	0%	1AU	10	2%	+10
			2AU	49	270	+49
NC	1292	36%	Α	1257	35%	-35
ND	1970	54%	N	1959	54%	-11
Total	3617	100%	Total	3617	100%	

Figure 1 : Evolution des différents zones du PLU de Vinon-sur-Verdon

Ainsi, la part des zones inconstructibles (N et A) évolue faiblement entre le POS et le PLU représentant 90% de la superficie communale dans le POS et 89% dans le PLU.

Les nouvelles zones 1AU et 2AU sont destinées au développement de l'habitat et de l'économie. Elles s'étendent sur 59 ha mais certaines zones sont déjà bâties (zone d'activités du Pas de Menc). Elles permettront de répondre à plusieurs objectifs :

- répondre aux demandes de nouveaux habitants,
- faire face à la pression foncière qui s'opère sur le territoire,
- répondre aux besoins des habitants de Vinon-sur-Verdon,
- permettre un développement économique qui réponde aux objectifs du SCoT.

Le projet de PLU par la densification des espaces urbanisés et la réalisation d'opérations d'aménagement va accroître le nombre d'habitants sur la commune. A l'horizon 2026, ce sont 1500 habitants supplémentaires (par rapport à 2011) qui sont attendus sur la commune soit environ une population totale de 5 700 habitants (Source : PADD). Cette population va nécessiter la production de 40 à 45 logements en résidences principales par an. Les besoins en foncier 2016-2026 sont estimés à 32 ha dont 14 ha pour la zone économique intercommunale (ZA des Plaines).

Sur la commune, une grande partie du périmètre Natura 2000 est classée en zone naturelle ou agricole au PLU.

Tableau 2: Répartition des différents zonages sur la commune de Vinon sur Verdon

Zones du PLU	Nb d'hectares compris dans le site Natura 2000	Part de la zone comprise dans le site Natura 2000
J	165.05	13.2%
1AU	7.94	0.6%
2AU	13.74	1.1%
Α	796.71	63.9%
N	262.88	21.1%

Les sites Natura 2000 de La Durance sont d'une manière générale bien protégés dans le PLU par un classement en zone agricole ou naturelle : 64% du site Natura 2000 est classé en zone agricole et 21% en zone naturelle.

Quatre exceptions sont toutefois observables à l'intérieur du site Natura 2000 :

- la zone de l'aérodrome, classée en zone Uf;
- le quartier de Pégouy, classé en zone 1AU et U;
- la zone d'activités du Pas de Menc classée en zone U et 2AU;
- le secteur du collège classé en zone U.

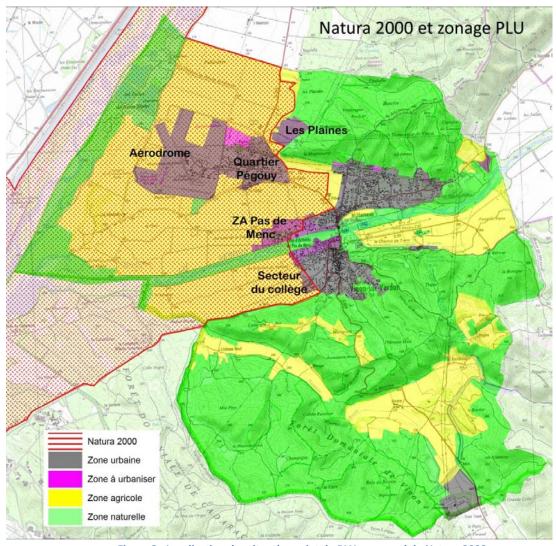


Figure 2 : Localisation des sites de projet du PLU au regard de Natura 2000

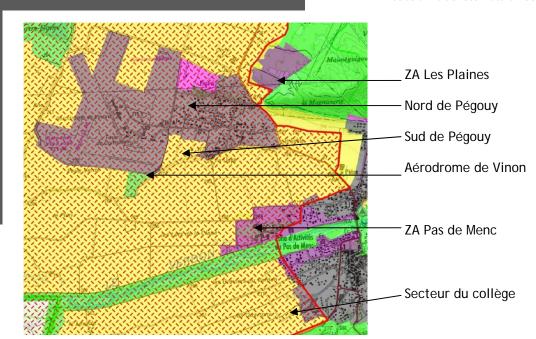
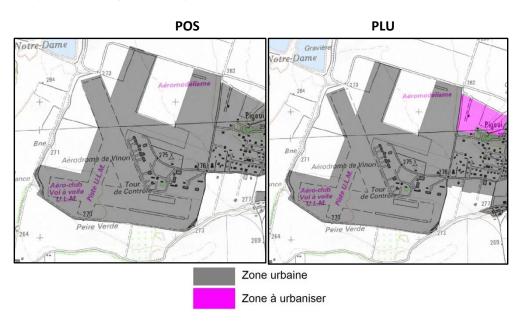


Figure 3 : Zoom sur les aires de projet au regard des différents zonages de la commune de Vinon sur Verdon

• La zone de l'aérodrome est classée en zone urbaine. Cette zone présente un fort intérêt pour l'Outarde Canepetière et l'Alouette Calandre. L'aérodrome n'est pas incompatible avec les enjeux écologiques en place dans le sens où c'est l'entretien d'un paysage ouvert lié à l'activité qui est à l'origine de la richesse biologique (pelouses steppiques). Notons que la zone U est indicé "F avec des prescriptions adaptées à l'activité de l'aérodrome : le règlement dans cette zone limite fortement l'imperméabilisation des sols par une emprise au sol des constructions fixée à 10% de l'unité foncière.

→ Enjeu nul au regard du projet de PLU et de Natura 2000



- Le **quartier de Pégouy** est classé en zone urbaine et à urbaniser. Dans ce secteur, le PLU conforte l'urbanisation par densification (comblement des dents creuses) et par extension limitée de l'urbanisation au Nord et au Sud. A ce jour, une partie des emprises concernées sont couvertes par des pelouses (34.36 Gazons à Brachypode de Phénicie) ne figurant pas des habitats d'intérêt communautaire. Lors des campagnes d'inventaire de terrain, des posés d'Alouette calandre, d'Outarde Canepetière ont notamment été constatés. S'agissant de secteurs enchassés dans une micro trame urbaine, l'intérêt des parcelles de Pégouy Sud, pour ce type d'avifaune reste limité, notamment au regard de l'étendue de pelouses steppiques à proximité largement plus favorables. A ce titre, l'enjeu est considéré comme modéré.
 - → Enjeu modéré à limité au regard du projet de PLU et de Natura 2000
- La zone d'activités du Pas de Menc est classée en zone urbaine et à urbaniser (2AU). La zone 2AU, indicé "i" s'étend sur la zone rouge du PPRI et l'ouverture à l'urbanisation ne sera possible qu'après adaptation des protections face aux risque inondation et notamment au risque de rupture de digues. Cette zone est quasiment pleine, seuls quelques terrains par ci par là sont libres. Ces terrains vierges ne présentent pas d'intérêt pour les espèces d'intérêt communautaire du fait de leur situation au contact de zones bâties et de l'étendue de surfaces non bâties à proximité plus favorables. A ce titre l'enjeu est considéré comme nul.



→ Enjeu nul au regard du projet PLU et de Natura 2000

• Dans le **secteur du collège**, où une partie de l'équipement scolaire entre dans le périmètre Natura 2000 et quelques terrains adjacents encore non bâtis classés en zone UBAi (zone bleue du PPRI) destinés à accueillir une extension de l'urbanisation. Ce secteur présente un enjeu nul pour les espèces d'intérêt communautaire.



→ Enjeu nul au regard du projet de PLU et de Natura 2000

• Zone d'activités des Plaines (2AU): En limite du site Natura 2000, notons les projets d'une zone d'activités sur Les Plaines, l'extension limitée de l'urbanisation sur le secteur des Adrechs et l'aménagement d'un site touristique aux abords du Verdon à l'Est de la commune.



En limite du site Natura 2000, la zone ne constitue pas un grand intérêt pour les espèces d'intérêt communautaire préférant les espaces plus ouverts de la zone de l'aérodrome.

Classée en zone 2AU, les études préalables à l'ouverture de l'urbanisation permettront de qualifier les incidences en présence sur les espèces d'intérêt communautaire et définir les mesures de traitement adaptées.

→ Enjeu limité au regard du projet PLU et de Natura 2000

• L'extension de l'urbanisation dans le secteur des Adrechs (1AU, 2AU et U)

La zone ne constitue pas un grand intérêt pour les espèces d'intérêt communautaire préférant les espaces plus ouverts de la zone de l'aérodrome. L'intérêt de ces parcelles est aussi limité au contact de zones urbanisées en raison du dérangement humain. Par ailleurs, les règles d'urbanisme de faible densité (CES de 20%, CEV de 50%) limite la constructibilité.



→ Enjeu nul au regard du projet PLU et de Natura 2000

• L'aménagement touristique aux abords des berges du Verdon (2AUt)



Site déconnecté du site Natura 2000, situé à 2.5 km. Toutefois, sa proximité avec le Verdon, dont l'aval est classé en Natura 2000 suggère un enjeu limité du projet de PLU au regard de Natura 2000. Classée en zone 2AU, les études préalables à l'ouverture de l'urbanisation permettront de qualifier les incidences en présence sur les espèces d'intérêt communautaire et définir les mesures de traitement adaptées.

→ Enjeu limité au regard du projet PLU et de Natura 2000

Plusieurs emplacements réservés se positionnent dans le site Natura 2000 :

- L'aménagement des berges du Verdon (ER n°39 et 40). L'emplacement réservé s'étend sur des cultures hors d'habitats d'intérêt communautaire.
- La création d'un bassin de rétention au Sud de l'aérodrome (ER n°64). L'emplacement réservé s'étend sur des cultures hors d'habitats d'intérêt communautaire.
- La requalification de voirie existante sur le secteur de Pégouy. Pas d'enjeu au regard de Natura 2000.

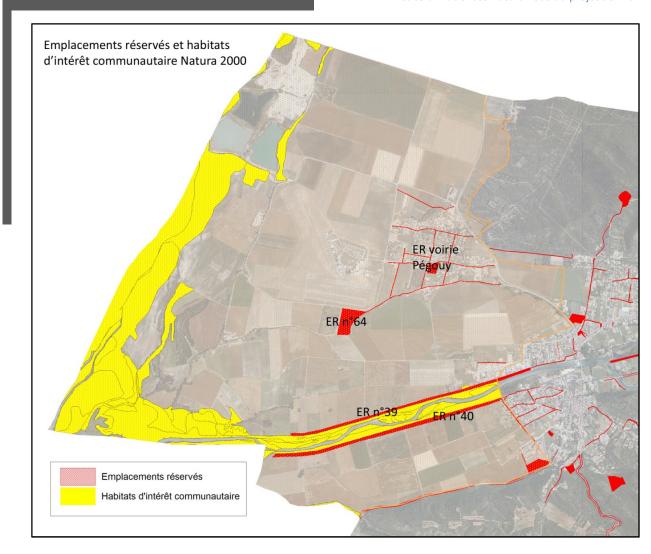


Figure 4 : Les emplacements réservés du PLU au regard de Natura 2000

Etape 2 : Approche des liens qui peuvent exister entre le projet et des sites Natura 2000 :

Description des Sites Natura 2000 du territoire

Présentation des sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par le projet, leurs enjeux et les objectifs de conservation et de valorisation rattachés

1. DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 DU TERRITOIRE LOCAL

Deux sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Vinon-sur-Verdon. Les périmètres de ces sites se recoupent. Il s'agit du site nommé au titre de la Directive "Habitat, Faune et Flore", le SIC n°FR9301589 et au titre de la Directive "Oiseaux", la ZPS n°FR9312003. Ces sites couvrent 39% du territoire communal soit 1 403 hectares.

Ces sites font l'objet d'un même document d'objectifs (DOCOB). La structure animatrice est le Syndicat Mixte de la Moyenne Vallée de La Durance (SMVAD).

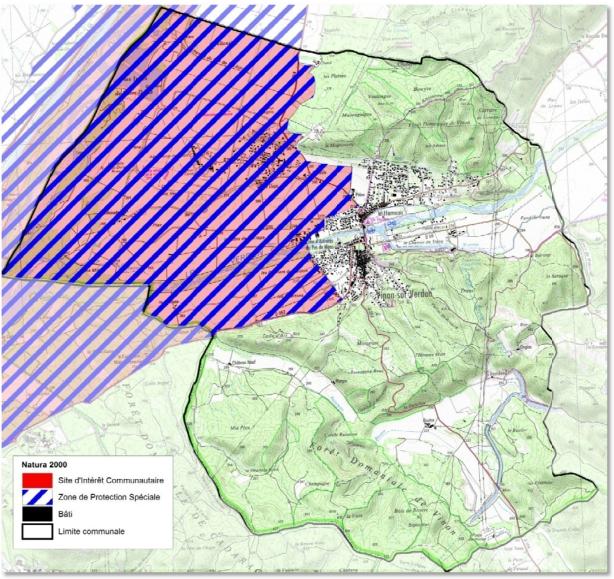


Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 de La Durance sur le territoire communal

1.1. Description du SIC FR9301589 "La Durance"

(Source: https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301589)

1.1.1. Qualité et importance du SIC FR9301589 "La Durance"

La Durance constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen, présentant une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés au cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre, bras morts directement associés au lit de la rivière, ainsi que différentes formes de forêts installées sur les berges. La plupart de ces habitats est remaniée à chaque crue et présente ainsi une grande instabilité et originalité.

Le site présente un intérêt particulier puisqu'il concentre, sur un espace réduit, de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire à la fois marqués par les influences méditerranéenne et montagnarde.

La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces, tels que certains poissons migrateurs, chiroptères, insectes...), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Concernant la faune, la Durance présente un intérêt particulier pour la conservation :

- de diverses espèces de chauves-souris
- de l'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition

Espèces disparues ou dont la présence reste rarissime : Loutre d'Europe, Lamproie de Planer.

1.1.2. Vulnérabilité du SIC FR9301589 "La Durance"

La dynamique de la végétation des berges est très souvent perturbée, ce qui rend difficile l'apparition des stades matures des ripisylves. La végétation aquatique est menacée par la prolifération de plantes envahissantes, notamment par la Jussie (Ludwigia peploides). Les nombreux ouvrages hydroélectriques pertubent la libre circulation des poissons.

1.1.3. Caractéristiques du SIC FR9301589 "La Durance"

Tableau 3 : Caractéristiques générales du SIC FR9301589 "La Durance"

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	21%
Autres terres arables	20%
Galets, Falaises maritimes, Ilots	18%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%
Pelouses sèches, Steppes	5%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1%
Forêts sempervirentes non résineuses	1%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%
Forêts caducifoliées	21%

1.1.4. Description des habitats naturels du SIC FR9301589 "La Durance"

Tableau 4: Habitats naturels du SIC FR9301589 "La Durance"

	de	ı site			Evaluation	n
Code - intitule	Forme prioritaire de l'habita	Superficie (ha) (% de couverture du site	Representativite	Superficie relative	Conservation	Globale
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i> .		1,6 0.01	С	С	В	С
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		47.86 0.3	В	С	В	С
3230 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>		31.91 0.2	D			
3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnoss</i>		15.95 0.1	С	С	С	С
3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum		1388 8.7	В	В	С	В
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		15.95 0.1	С	С	В	С
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention p.p</i>		223.36 1.4	В	С	С	В
3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba		287.17 1.8	В	В	С	В
5210 - Matorrals arborescents à Juniperus spp		1.6 0.01	D			
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	Х	31.91 0.2	D			
6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes		62.83	С	С	С	С

herbes du Molinio-Holoschoenion		0.4				
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		15.95 0.1	С	С	В	С
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	х	15.95 0.1	В	С	В	В
7240 - Formations pionnières alpines du <i>Caricion</i> bicoloris-atrofuscae	Х	15.95 0.1	А	С	Α	А
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		1.6 0.01	C	С	С	В
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme		1.6 0.01	С	С	С	В
91EO - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)	Х	79.77 0.5	В	С	В	В
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>		4195.9 26.3	Α	В	В	А
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		175.49 1.1	С	С	С	С

1.1.5. Espèces Mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Tableau 5 : Espèces d'intérêt communautaire du SIC FR9301589 "La Durance"

Code	Nom latin	Code	Nom latin
Mammifères		Reptile	S
1303	Rhinolophus hipposideros	1220	Emys orbicularis
1304	Rhinolophus ferrumequinum	Insecte	es
1304	Rhinolophus ferrumequinum	1044	Coenagrion mercuriale
1307	Myotis blythii	1083	Lucanus cervus
1307	Myotis blythii	1088	Cerambyx cerdo
1308	Barbastella barbastellus	1092	Austropotamobius pallipes
1310	Miniopterus schreibersii	6199	Euplagia quadripunctaria
1316	Myotis capaccinii	Poisson	ns
1316	Myotis capaccinii	1099	Lampetra fluviatilis
1321-	Myotis emarginatus	1103	Alosa fallax
1321	Myotis emarginatus	1138	Barbus meridionalis
1324	Myotis myotis	1158	Zingel asper
1324	Myotis myotis	1163	Cottus gobio
1337	Castor fiber	5339	Rhodeus amarus
Amphil	piens	6147	Telestes souffia
1193	Bombina variegata	6150	Parachondrostoma toxostoma

1.2. Description de la ZPS FR9312003 "La Durance"

(Source: https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9312003)

1.2.1. Qualité et importance de la ZPS FR9312003 "La Durance"

La Durance constitue la seule grande rivière provençale, à régime méditerranéen, dont la biostructure a profondément évolué depuis quelques décennies (aménagements hydroélectriques). Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La plupart des espèces françaises (à l'exception de celles inféodées aux rivages marins ou aux étages montagnards) peut y être rencontrée. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau NATURA 2000.

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain (20 à 30 couples), le Milan noir (100 à 150 couples), l'Alouette calandre (6 à 10 couples, soit 20% de la population nationale) et l'Outarde canepetière (une quinzaine d'individus).

Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guêpier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe.

Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette Iulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Percnoptère d'Egypte, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrateurs aux passages printanier et automnal.

1.2.2. Vulnérabilité de la ZPS FR9312003 "La Durance"

- cours d'eau fortement transformé par les activités humaines (arasement de ripisylves, extractions, pollutions, aménagements lourds...).
- sur certains secteurs, la gestion des niveaux d'eau au niveau des seuils et barrages rend difficile le maintien de roselières ou peuvent pertuber la nidification de certaines espèces (Sterne pierregarin et Petit Gravelot notamment).

• surfréquentation de certains secteurs sensibles (plans d'eau notamment), induisant un dérangement de l'avifaune nicheuse et une rudéralisation des milieux (dépôts illégaux d'ordures, destruction de la végétation...).

1.2.3. Caractéristiques de la ZPS FR9312003 "La Durance"

Tableau 6 : Caractéristiques générales de la ZPS FR9312003 "La Durance"

Classes d'habitats	Couverture
Autres terres arables	30%
Forêts caducifoliées	18%
Galets, Falaises maritimes, Ilots	14%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	12%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4%
Pelouses sèches, Steppes	4%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1%
Forêts sempervirentes non résineuses	1%

1.2.4. Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS FR9312003 "La Durance"

Codes - Nom	Codes - Nom
A001 - Gavia stellata (1 - 5 Individus)	A119 - Porzana porzana (11 - 50 Individus) (1 - 5 Couples)
A002 - Gavia arctica (1 - 5 Individus)	A120 - <i>Porzana parva</i> (11 - 50 Individus) (1 - 5 Individus)
A003 - Gavia immer (1 - 5 Individus)	A122 - Crex crex (1 - 5 Individus)
A007 - Podiceps auritus (1 - 5 Individus)	A127 - Grus grus
A021 - Botaurus stellaris (10 - 20 Individus) (1 - 5 Couples)	A128 - Tetrax tetrax (6 - 10 Individus) (5 - 5 Couples)
A022 - Ixobrychus minutus (20 - 30 Couples)	A131 - Himantopus himantopus
A023 - Nycticorax nycticorax (50 - 100 Couples)	A132 - Recurvirostra avosetta
A024 - Ardeola ralloides (5 Individus) (0 - 1 Couples)	A133 - Burhinus oedicnemus (7 - 15 Couples)
A026 - Egretta garzetta (250 Individus) (50 - 100 Couples)	A140 - Pluvialis apricaria
A027 - Egretta alba (100 Individus) (0 - 5 Couples)	A151 - Philomachus pugnax
A029 - Ardea purpurea (1 - 5 Couples)	A154 - Gallinago media (10 Individus)
A030 - Ciconia nigra	A157 - Limosa lapponica
A031 - Ciconia ciconia	A166 - Tringa glareola (50 Individus)
A034 - Platalea leucorodia (1 - 5 Individus)	A176 - Larus melanocephalus (200 Individus)
A060 - Aythya nyroca (1 - 5 Individus)	A193 - Sterna hirundo (40 - 60 Couples)
A072 - Pernis apivorus (1 000 Individus) (20 Couples)	A196 - Chlidonias hybridus (11 - 50 Individus)

A073 - Milvus migrans (100 - 150 Couples)	A197 - Chlidonias niger (11 - 50 Individus)
A077 - Neophron percnopterus	A215 - Bubo bubo
A080 - Circaetus gallicus	A222 - Asio flammeus
A081 - Circus aeruginosus (5 - 15 Individus) (1 - 5 Couples)	A224 - Caprimulgus europaeus (20 - 100 Couples)
A082 - Circus cyaneus (11 - 50 Individus)	A229 - Alcedo atthis (50 - 100 Couples)
A084 - Circus pygargus (1 - 2 Couples)	A231 - Coracias garrulus (1 - 5 Couples)
A091 - Aquila chrysaetos	A236 - Dryocopus martius (7 - 15 Couples)
A092 - Hieraaetus pennatus (0 - 1 Couples)	A242 - Melanocorypha calandra (6 - 10 Couples)
A093 - Hieraaetus fasciatus	A243 - Calandrella brachydactyla (1 - 5 Couples)
A094 - Pandion haliaetus (11 - 50 Individus)	A246 - Lullula arborea (20 - 100 Couples)
A097 - Falco vespertinus (11 - 50 Individus)	A255 - Anthus campestris (20 - 50 Couples)
A098 - Falco columbarius (1 - 5 Individus)	A272 - Luscinia svecica
A103 - Falco peregrinus (1 - 5 Individus)	A293 - Acrocephalus melanopogon (20 - 40 Couples)
	A294 - Acrocephalus paludicola
	A302 - Sylvia undata (51 - 100 Couples)
	A338 - Lanius collurio (20 - 50 Couples)
	A346 - Pyrrhocorax pyrrhocorax
	A379 - Emberiza hortulana (6 - 10 Couples)

1.3. Objectifs de conservation des sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 FR9312003 et FR9301589 font l'objet d'un même document d'objectifs (DOCOB).

Les grands objectifs de conservation définis sont :

- Rétablir un système de tressage de la rivière
- Conserver la fonction corridor
- Favoriser la fonction « réservoir de biodiversité »

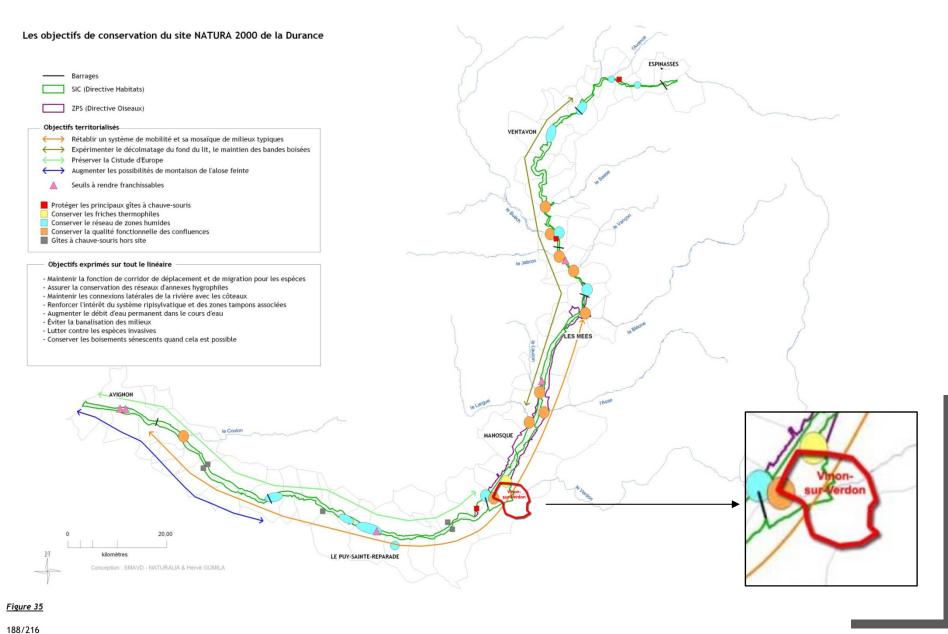
Sur la commune de Vinon-sur-Verdon, les objectifs de conservation spécifiques sont :

- Conserver les friches thermophiles
- Conserver la qualité fonctionnelle de la confluence Verdon-Durance

1.4. Synthèse des habitats et espèces d'intérêt communautaires des sites Natura 2000

Espèces et habitats d'intérêt com	munautaire des sites Natura 2000
Habitats naturels :	
- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec	- 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes
végétation benthique à <i>Chara spp</i> .	herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du 3230	
- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets
- <i>Myricaria germanica Magnopotamion</i> ou de	planitiaires et des étages montagnard à alpin
l'Hydrocharition	
- 3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse	7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces
à Salix elaeagnoss	du Caricion davallianae
- 3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à	- 7240 - Formations pionnières alpines du <i>Caricion</i>
Glaucium flavum	bicoloris-atrofuscae
- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation
avec végétation du Ranunculion fluitantis et du	chasmophytique
Callitricho-Batrachion	
- 3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme
du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p	-
- 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du	91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus
Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à	excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
- Salix et Populus alba	
5210 - Matorrals arborescents à Juniperus spp	92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba
- 6220 - Parcours substeppiques de graminées et	9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	
Flore:	
- / Oissaure	
Oiseaux :	A127 Crue conduée Crue grus
- A001 - Plongeon catmarin <i>Gavia stellata</i>	- A127 - Grue cendrée <i>Grus grus</i>
- A002 - Plongeon arctique <i>Gavia arctica</i>	- A128 - Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i>
- A003 - Plongeon imbrin <i>Gavia immer</i>	- A131 - Echasse blanche Himantopus himantopus
- A007 - Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>	- A132 - Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>
- A021 - Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	- A133 - Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>
- A022 - Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	- A140 - Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i> - A151 - Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i>
- A023 - Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i> - A024 - Crabier chevelu <i>Ardeola ralloides</i>	- A151 - Combactant varie Prinomacrius pugnax - A154 - Bécassine double <i>Gallinago media</i>
- A026 - Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> - A027 - Grande aigrette <i>Egretta alba</i>	- A157 - Barge rousse <i>Limosa lapponica</i> - A166 - Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>
- A029 - Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	- A176 - Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>
- A030 - Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	- A193 - Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>
- A031 - Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	- A196 - Guifette moustac <i>Chlidonias hybridus</i> - A197 - Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>
- A034 - Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>	
- A060 - Fuligule nyroca Aythya nyroca	- A215 - Grand-duc d'Europe Bubo bubo
- A072 - Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	- A222 - Hibou des marais Asio flammeus
- A073 - Milan noir <i>Milvus migrans</i>	- A224 - Engoulevent d'Europe Caprimulgus europaeus
A020 Circo to Joon Jo Blanc Circo transfers	- A229 - Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>
- A080 - Circaète Jean-le-Blanc Circaetus gallicus	- A231 - Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>
- A081 - Busard des roseaux Circus aeruginosus	- A236 - Pic noir <i>Dryocopus martius</i>
- A082 - Busard Saint-Martin Circus cyaneus	- A242 - Alouette calandre <i>Melanocorypha calandra</i>
- A084 - Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	- A243 - Alouette calandrelle <i>Calandrella brachydactyla</i>
- A091 - Aigle royal Aquila chrysaetos	- A246 - Alouette Iulu <i>Lullula arborea</i>
- A092 - Aigle botté <i>Aquila pennata</i>	- A255 - Pipit rousseline Anthus campestris
- A093 - Aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i>	- A272 - Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>
* ACCA Polhusord påch over Dendien believetus	- A293 - Lusciniole à moustaches <i>Acrocephalus</i>
A094 - Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	melanopogon

A097 - Faucon kobez <i>Falco vespertinus</i>	- A294 - Phragmite aquatique Acrocephalus paludicola
A098 - Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	- A302 - Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>
A103 - Faucon pélerin <i>Falco peregrinus</i>	- A338 - Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>
A119 - Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	- A346 - Crave à bec rouge <i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>
A120 - Marouette poussin <i>Porzana parva</i>	- A379 - Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>
A122 - Râle des genêts <i>Crex crex</i>	-
A001 - Plongeon catmarin <i>Gavia stellata</i>	-
A002 - Plongeon arctique <i>Gavia arctica</i>	-
Insectes:	
	- 1092 - Ecrevisse à pieds blancs Austropotamobius
1044 - Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale	pallipes
1083 - Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	- 6199 - Écaille chinée Euplagia quadripunctaria
1088 - Grand capricorne Cerambyx cerdo	-
Reptiles:	
1220 - Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	-
Amphibiens:	
1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	
Mammifères terrestres :	
1303 - Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	- 1316 - Murin de Capaccini Myotis capaccinii
	- 1321 Murin à oreilles échancrées <i>Myotis</i>
1304 - Grand rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum	emarginatus
1307 - Petit murin <i>Myotis blythii</i>	- 1324 - Grand murin Myotis myotis
1308 - Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus	- 1337 - Castor d'Eurasie Castor fiber
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus</i>	-
schreibersii	
Chiroptères :	
- /	
Poisson:	
1099 - Lamproie fluviatile <i>Lampetra fluviatilis</i>	- 1163 - Chabot commun Cottus gobio
1103 - Alose feinte <i>Alosa fallax</i>	5339 - Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>
1138 - Barbeau méridional Barbus meridionalis	- 6147 - Blageon Telestes souffia
- 1158 - Apron du Rhône <i>Zingel asper</i>	- 6150 - Toxostome Parachondrostoma toxostoma



PLU de Vinon sur Verdon (83) | Agence Visu | Juillet 2016

Etape 2 : Approche des liens qui peuvent exister entre le projet et des sites Natura 2000 :

Description de la zone d'étude

Présentation de la zone d'étude du projet au regard des enjeux figurés par les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par la mise en œuvre du PLU.

1. EXPOSE SOMMAIRE DES RAISONS POUR LEQUEL LE PLU EST OU NON SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES SITES NATURA 2000 DE LA DURANCE

1.1. Les grands types de milieux : Description des habitats naturels

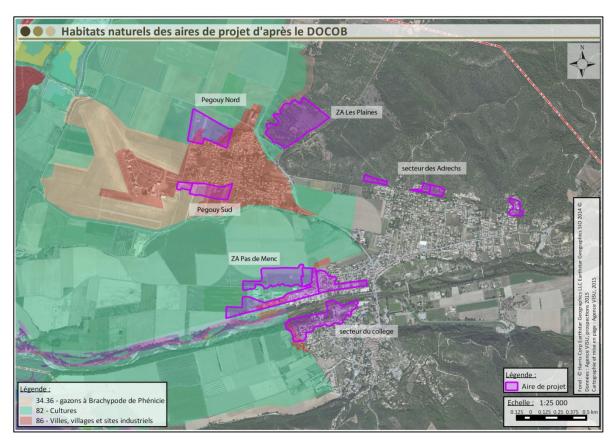


Figure 6 : Habitats naturels identifiés sur le territoire communal d'après le DOCOB

Les aires de projet s'inscrivent sur des habitats naturels identifiés comme :

- 34.36 gazons à Brachypode de Phénicie
- 82 Cultures
- 86 Villes, villages et sites industriels
- 32.3 Maquis et garrigues

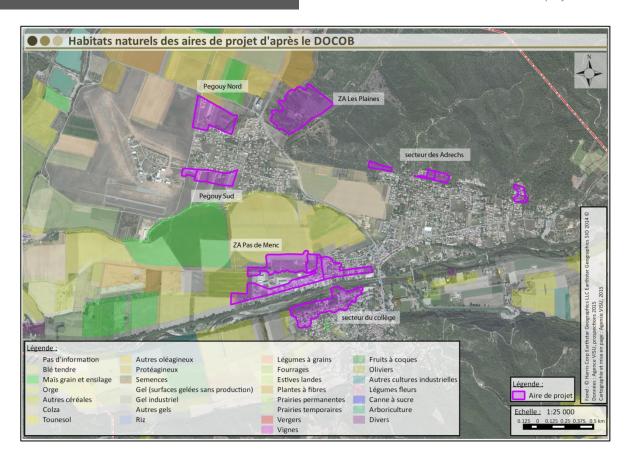


Figure 7 : Description des parcelles agricoles sur le territoire communal d'après le RPG

1.2. Etude des enjeux avérés sur les aires de projet

Selon l'atlas cartographique du DOCOB du site Natura 2000, 11 habitats d'intérêt communautaire sont présents sur la commune. Ils se positionnent au droit du fleuve de La Durance et de la rivière du Verdon.

Les aires de projet sont des pelouses, des milieux de maquis/garrigues et des zones déjà urbanisées. Les aires de projet ne sont pas localisées sur des habitats naturels identifiés comme d'intérêt communautaire dans le cadre du DOCOB.

1.3. **Synthèse**

Habitats naturels: enjeux

Aucun habitat d'intérêt patrimonial n'a été mis en évidence sur les aires de projet et leurs périmètres immédiats.

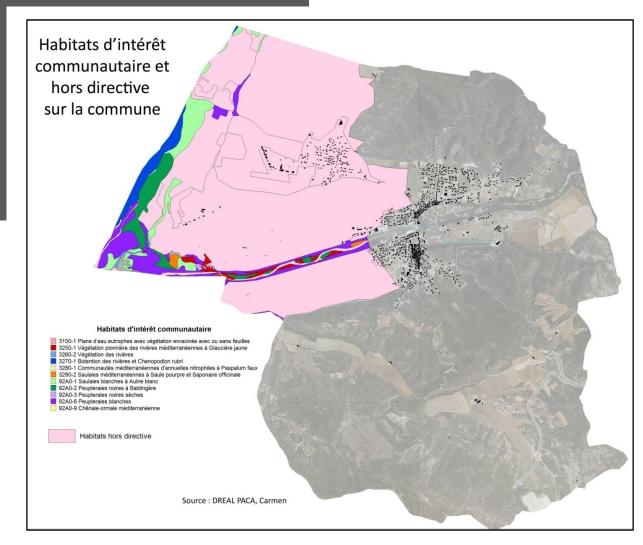


Figure 8 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire sur la commune

2. ENJEUX CONCERNANT LA FLORE

2.1. Richesse spécifique et description des peuplements

Les aires de projet sont des pelouses, des milieux de maquis/garrigues et des zones déjà urbanisées. Or la seule espèce de flore à enjeux est la Petite massette *Typha minima*, espèce non identifiée comme d'intérêt communautaire. Cette espèce est caractéristique des milieux aquatiques absents des aires de projet.

Les relevés flore de la parcelle ont mis en évidence la présence des espèces suivantes :

Nom commun	Nom latin
Brachypode penné	Brachypodium pinnatum
Brome inerme	Bromus inermis
Brome stérile	Bromus sterilis
Chardon marie	Silybum marianum
Chêne vert	Quercus ilex
Fétuque ovine	Festuca ovina
Genévrier commun	Juniperus communis
Liseron de Provence	Convolvulus althaeoides
Liseron des champs	Convolvulus arvensis
Menthe	Mentha arvensis
Orchis bouc	Himantoglossum hircinum
Plantain	Plantago coronopus
Plantin Lancéolé	Plantago lanceolata L.
Silène enflé	Silene vulgaris
Stipe pennée	Stipa pennata
Thym commun	Thymus vulgaris
Trèfle commun	Trifolium pratense
Tussilage	Tussilago farfara

- 2.2. Les espèces à enjeux de conservation observées sur les aires de projet Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée sur les aires de projet.
- 2.3. Synthèse et Analyse des enjeux

Flore: enjeux

Aucune espèce de flore d'intérêt communautaire n'a été mise en évidence sur l'aire de projet et son périmètre immédiat.

3. **ENJEUX CONCERNANT LES OISEAUX**

3.1. Expertise de terrain : espèces avérées, analyse des peuplements et généralités

Tableau 8 : Inventaire des espèces d'oiseaux sur le secteur de l'aérodrome Secteur de « Pegouy – Les Plaines »

Busard cendré*	Alouette calandrelle*	Geai des chênes	Mésange charbonnière
Busard des roseaux*	Alouette lulu*	Choucas des tours	Mésange bleue
Bondrée apivore*	Alouette des champs	Corneille noire	Mésange à longue queue
Milan noir*	Cochevis huppé	Corbeau freux	Roitelet triple bandeau
Faucon kobez*	Caille des blés	Grand Corbeau	Bergeronnette printanière
Faucon hobereau	Etourneau sansonnet	Hirondelle rustique	Bergeronnette grise
Faucon crécerelle	Merle noir	Hirondelle de fenêtre	Bergeronnette des ruisseaux
Circaète Jean-le-Blanc*	Rougegorge familier	Hirondelle de rivage	Pipit farlouse
Héron cendré	Fauvette passerinette	Martinet noir	Pipit rousseline*
Outarde canepetière*	Fauvette à tête noire	Martinet à ventre blanc	Pipit de Richard
Oedicnème criard*	Linotte mélodieuse	Guêpier d'Europe	Pipit des arbres
Goéland leucophée	Chardonneret élégant	Pigeon ramier	Rougequeue noir
Mouette rieuse	Pinson des arbres	Tourterelle turque	Tarier pâtre
	Verdier d'Europe	Tourterelle des bois	Traquet motteux
			Moineau domestique
			Moineau friquet
			Bruant proyer
			Bruant zizi

^{*} espèce d'intérêt communautaire

La plupart sont caractéristiques de milieux ouverts herbacés (pelouses, friches, landes), agrémentés de buissons utilisés comme poste de chant ou comme site de reproduction et/ou de chasse. Certaines (Goéland et Hirondelle rustique, rapaces...) ne fréquentent les pelouses qu'en tant que zone de chasse mais les autres sont caractéristiques de ces milieux et y trouvent les conditions nécessaires à leur reproduction (Bruant proyer, Pipit rousseline...).



Figure 9 : Pipit rousseline (Les Mées) et Circaète Jean-le-Blanc (Artigues), VISU 2015

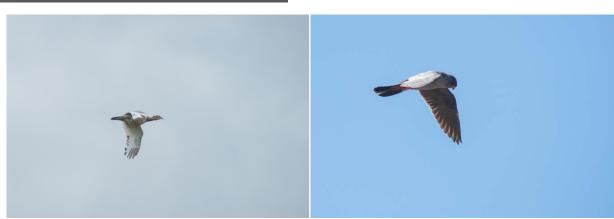


Figure 10 : Outarde canepetière et Faucon kobez, Vinon-sur-Verdon, VISU 2015

3.2. Les espèces à enjeux de conservation observées sur la commune

Les principaux oiseaux présents sur la commune, selon l'inventaire réalisé dans le cadre du DOCOB : Alouette calandre, Alouette Calandrelle, Guêpier d'Europe, Oedicnème criard, Outarde canepetière (période de reproduction), Pipit Rousseline, Milan NOIR. Notons que Vinon-sur-Verdon est le seul secteur du site Natura 2000 où l'Alouette calandre a été recensée. En marge de la commune, d'autres espèces ont été inventoriées : Petit Gravelot, Nette rousse (nicheur régulier), Milan noir, Lusciniole à moustaches, Héron cendré, Rousserole turdoïde.

Parmi les 11 espèces d'intérêt communautaire présentes sur les aires de projet et leur périmètre immédiat, certaines cristallisent d'avantages d'enjeux patrimoniaux :

<u>L'Outarde canepetière Tetrax tetrax</u>

Habitat

L'Outarde canepetière habite en toutes saisons les plaines à végétation herbacée, de préférence sur des terrains secs situés dans des régions à climat chaud et ensoleillé. La steppe à graminées était sans doute son habitat originel. Les exigences de milieux diffèrent selon la période de l'année. En période de reproduction, l'espèce occupe deux grands types d'habitats : les pelouses pâturées semi-steppiques méditerranéennes (Crau) et les grandes plaines cultivées ouvertes en Poitou-Charentes, dans le Centre et le Languedoc. En Crau, l'habitat le plus favorable se situe dans les secteurs où la mosaïque « coussous », cultures et prairies domine. Les parcelles agricoles de faible taille avec de nombreuses lisières semblent plus attractives. Des observations en Poitou-Charentes ont montré que la fréquence des nichées diminuait d'environ un tiers pour les parcelles supérieures à trois hectares et de deux tiers pour les parcelles supérieures à dix hectares. Les habitats de reproduction en Languedoc sont des plaines ouvertes dédiées à la polyculture (vigne, blé, luzerne, friche, jachère, prairie). D'autres sites de taille plus modeste comportent des pelouses et des friches (aérodromes). En cette période, les deux sexes évitent la végétation dépassant 70 cm de hauteur (la hauteur préférentielle varie entre 30 et 70 cm) mais les mâles cherchent pour les parades des sites dégagés à forte visibilité, et les femelles très discrètes préfèrent des milieux à fort recouvrement pour nicher. Pour ce qui concerne la population méditerranéenne sédentaire, les habitats d'hivernage occupés sont essentiellement les coussous de la Crau et les milieux annexes : vignes, pelouses rases, chaumes...

Statut

En fort déclin depuis plusieurs décennies, l'Outarde canepetière est une espèce « quasi menacée » au niveau mondial. Son statut de conservation est jugé défavorable en Europe « Vulnérable ». La population européenne, Russie incluse, est évaluée à 124 000-300 000 oiseaux à la fin des années 1990. Avec 100 000 à 250 000 oiseaux, l'Espagne accueillerait l'essentiel de l'effectif européen, suivie du Portugal (10 000-20 000 individus) et de la Russie (10 000-20 000).En France, l'espèce se situe dans la catégorie « en danger » avec moins de 10% de l'effectif nicheur européen et fait l'objet d'un Plan national de restauration. En 1978, un minimum de 7 200 mâles chanteurs étaient présents. En 2000, l'effectif était estimé à 1 270-1 300 mâles chanteurs, proche de celui enregistré en 1996 (1 247-1 398 mâles chanteurs. Le déclin observé est supérieur à 80% en 20 ans et touche principalement les populations se reproduisant dans les espaces agricoles. Sa disparition a été observée en Auvergne, en Franche-Comté et en Bourgogne. En Ile-de-France, Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne et Pays de la Loire, les populations demeurent relictuelles. Les 300 mâles recensés en Poitou-Charentes en 2004 (419 en 2000), indiquent un déclin de 28% en quatre ans dans cette région. La population méditerranéenne est stable, voire en augmentation. Le site de la Crau confirme son rang majeur avec un peu plus de 500 mâles, représentant 38% de l'effectif national. Dans le Gard et dans l'Hérault, l'augmentation importante des effectifs (375 mâles dans le Gard contre 65 en 1996 ; 120 mâles dans l'Hérault contre 60 en 1996) illustre à la fois une évolution positive des populations et une meilleure prospection. Cependant dans le même temps, les sites les plus septentrionaux ont disparu (Causses...). La population hivernante sur le site de la Crau est suivie régulièrement depuis 25 ans. Pendant la période 1977-1981, l'effectif a varié de 900 à 1 300 individus, puis a progressé à la fin des années 1990 pour atteindre 1 500 oiseaux grâce à une meilleure prospection. Les sites du Languedoc-Roussillon, anciennement peu suivis (sauf la Basse Plaine du Vidourle suivie depuis 1980), accueillent des effectifs de plus en plus importants: 350 individus en 2000, 800 en 2004.

Les bastions méditerranéens (stables ou en augmentation) sont désormais prépondérants avec 550 mâles chanteurs en Crau (PACA) et 650 en LR, dont 465 dans le Gard (en 2008). Ces populations méditerranéennes sont sédentaires avec environ 1850 outardes hivernantes en PACA et 800-1 000 en LR, dont 500 dans le Gard (janvier 2009). Dans le Gard, la Canepetière est présente en Basse Plaine du Vidourle (quelques mâles chanteurs + 200-250 hivernants), en Costières de Nîmes (environ 360 mâles chanteurs + 450-700 hivernantes), Sommiérois (15aine de mâles chanteurs), plaine de Saint-Chaptes (15-18 mâles chanteurs), plaine de Pujaut (45 mâles chanteurs + 30 hivernants) (données COGard : printemps 2008 et hiver 2008-2009).

Les populations d'Outarde canepetière du Languedoc, au vu des chiffres 2004, représentent un bon tiers de la population française connue. Cette situation est essentiellement liée au fait que l'espèce trouve de nombreuses parcelles de friches herbacées dans les plaines de l'Hérault et du Gard qui se sont constituées suite à l'arrachage du vignoble languedocien, tendance qui continue à l'heure actuelle.

Commentaire

En France, l'espèce fait l'objet d'un Plan National d'Actions. Les plans nationaux d'actions visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'année. Ces plans ont été renforcés suite au Grenelle Environnement.

En France, deux grandes populations sont considérées, l'une sédentaire en région méditerranéenne (Provence et Languedoc) et l'autre migratrice, au bord de l'extinction dans les plaines céréalières du Centre-Ouest de la France. La population migratrice a vu ses effectifs chuter de 6800 à 400 mâles chanteurs à entre 1978 et 2000, ce qui correspond à une diminution de 94%

de la population en 22 ans. Elle ne survit que dans trois régions de grandes cultures : Poitou-Charentes (400 mâles), Centre (40-50 mâles) et Pays de la Loire (20 mâles).

Contextualisation des résultats (données extraites de la notice de gestion)

En PACA, l'Outarde canepetière est essentiellement nicheuse dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Var et les Alpes-de-Haute-Provence. Le bastion de l'espèce se situe dans la plaine de Crau avec plus de 75% des effectifs régionaux. D'autres secteurs accueillent quelques mâles chanteurs comme les Alpilles, le pourtour de l'étang de Berre. Dans le Vaucluse, la plaine rhodanienne est bien occupée. Le plateau de Valensole accueille quelques chanteurs également. En hiver, l'effectif hivernant en PACA est estimé autour de 2000 individus.

Au niveau de l'aire de projet, en tant que site périurbain, le site lui-même et les alentours directs sont soumis à de nombreuses activités anthropiques. Ces dernières bien que n'offrant pas des habitats d'une qualité remarquable ont permis de créer des habitats d'espèces idéaux pour la reproduction d'oiseaux steppiques. Ainsi, le site de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon à travers ces activités aéronautiques a favorisé l'installation d'espèces remarquables phares telles que l'Outarde canepetière et l'Alouette calandre.

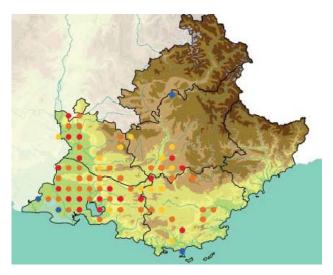


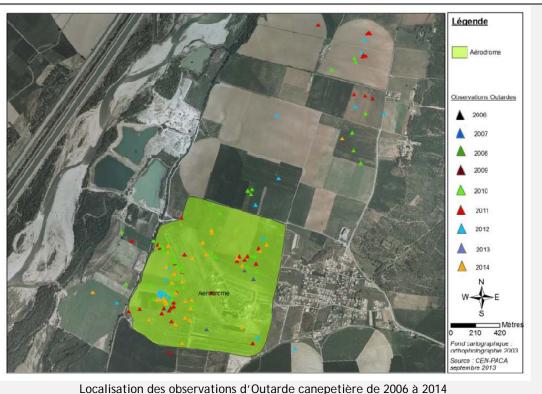
Figure 11 : Statut biologique (2005 à 2014) de l'Outarde canepetière en PACA

Nicheur possible ; Nicheur probable ;

Nicheur certain ; Passage / hivernant

La population de Vinon-sur-Verdon est considérée comme une population secondaire. Elle constitue un petit noyau proche de celui du plateau de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence (19km à vol d'oiseau). Lors des regroupements pré et post-nuptiaux, il semblerait que les deux populations se retrouvent sur le site de l'aérodrome faisant considérablement augmenter les effectifs.

La population se déplace entre la commune de Vinon-sur-Verdon et la commune limitrophe de Gréoux-les-Bains. La population de l'aérodrome présente des variations plus aléatoires, avec une tendance positive depuis 2009 et une stabilisation depuis 3 ans. Le plateau de Valensole situé à 19km à vol d'oiseau est en dynamique inversée.



Autres espèces à enjeux de conservation du territoire 3.3.

L'Alouette calandre Melanocorypha calandra

Habitat

En France, et jusqu'à récemment, L'Alouette calandrelle habitait les zones à végétation halophile, les jachères et les pelouses sèches pâturées du littoral méditerranéen. De nos jours, elle ne fréquente plus que quelques aérodromes et la plaine sèche et caillouteuse de la Crau. Dans la partie orientale de son aire de répartition, c'est typiquement une alouette des steppes. Mais on la trouve aussi dans des milieux plus cultivés comme en Espagne ou en Turquie. La présence de buissons et même d'arbres épars n'empêche pas sa présence. En hiver, elle peut constituer des groupes importants fréquentant alors aussi les milieux agricoles

Statut

Cette espèce était considérée en déclin modéré en Europe au début des années 1990, sauf en Russie où un déclin a été détecté plus tard. En 2004, la population européenne est estimée entre 10 et 24 millions de couples et est toujours considérée en déclin. Elle est en régression dans la plupart des pays, et notamment ceux du bassin méditerranéen. La population espagnole regroupe l'essentiel de la population d'Europe occidentale, soit un à 3,4 millions de couples. Son déclin semble toujours y être d'actualité. Son statut de conservation est considéré comme « en danger » en France où se reproduit une part minime de l'effectif nicheur européen, avec moins de 50 couples sur deux sites. Cette distribution est en diminution de plus de 50% depuis les années 1970. L'espèce était pourtant citée comme abondante et commune au XIXe siècle, tant en Provence que dans le Languedoc-Roussillon. La population était ensuite estimée à 400 couples dans les années 1975-1980 sur 20 sites, puis à 50-150 couples au début des années 1990. Cette population relictuelle se trouve au bord de l'extinction. Disparue en Languedoc-Roussillon depuis 1997 à 2000 (dans le Gard puis l'Aude), les dernières populations nicheuses françaises de l'espèce sont cantonnées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Dans le Var, alors qu'elle occupait certaines plaines, elle n'occupe plus actuellement que l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon où une dizaine de couples nichait encore en 2001, mais seulement 5-6 couples en 2003. Dans les Bouches-du-Rhône, seules deux zones très proches de Crau centrale abritent encore une population nicheuse estimée entre 25 et 30 couples, qui pourrait encore être viable à terme si elle était efficacement protégée.

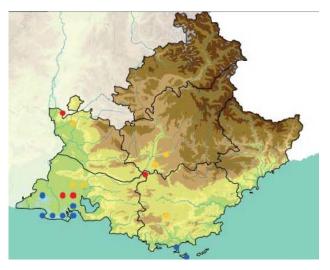


Figure 12 : Statut biologique (2005 à 2014) de l'Alouette calandre en PACA¹
Nicheur possible ; Nicheur probable ;
Nicheur certain ; Passage / hivernant

Commentaire

En France, l'espèce fait l'objet d'un Plan National d'Actions. Les plans nationaux d'actions visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'année. Ces plans ont été renforcés suite au Grenelle Environnement.

contextualisation des résultats (données extraites de la notice de gestion)

Elle était autrefois présente sur plus d'une vingtaine de sites répartis parmi 11 départements du pourtour méditerranéen. En PACA, cette alouette a une aire de répartition très restreinte divisée en deux populations. La plus importante se situe dans la plaine de Crau (99% de la population) et abritait entre 130 et 160 couples en 2010. La seconde population relictuelle se situe sur l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon dans le Var et comptait seulement 5 couples en 2010.

Une seconde population s'est installée ces dernières années dans les Pyrénées-Orientales (commune de Rivesaltes), limitée à une dizaine de couples.

L'Alouette Calandre sur la commune

Au niveau de l'aire de projet, selon la notice de gestion (2015)2, dans les années 1970, la population est dite « assez dense ». Une dizaine de couple y nichait encore en 2001, puis seulement 5 à 6 couples en 2003 (Flitti, 2004), jusqu'à 2008. L'espèce y est toujours présente en 2009, mais aucun recensement exhaustif n'a été réalisé.

Il est constaté que l'essentiel de la population se concentre sur le terrain de l'aéromodélisme au nord-est de l'aérodrome. Ce terrain correspond à une friche à végétation relativement haute.

¹ DREAL PACA, 2015. Oiseaux d'Intérêt Communautaire de la région PACA, Fiches synthétiques d'information pour l'évaluation des incidences d'aménagements ou activités. 104pp.

Dusfour G., Rouby N., 2015. Notice de gestion du site de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon (Vinon-sur-Verdon, Var) période 2014-2021. Conservatoire d'espaces naturels de Proyence-Alpes-Côte d'Azur / Conseil Régional Proyence. Saint-Martin-de-Crau. 136 p.

Quelques observations ponctuelles sont également réalisées au sud de l'aérodrome sur les terrains des ruines de la Chapelle Notre-Dame-de-Durance et de Peyre Verde.

Enfin depuis 2013, le groupe d'Alouettes calandres s'est déplacé sur un nouveau site en culture, le site de Pellonière.

On constate qu'en 10 ans, la population a chutée de 50%, passant d'une vingtaine de couples à seulement une dizaine en 2001. Depuis la chute s'est poursuivie amenant la population à environ 5/6 couples à partir de 2003, et à seulement 3 en 2010. Cependant depuis 2011, les recensements de printemps ont permis de comptabiliser 4-5 chanteurs au moins. Les effectifs semblent donc se stabiliser après une baisse lente et régulière de ceux-ci.

Les résultats 2015 ne sont pas encore arrêtés mais sembleraient tourner autour de 2 individus, ce qui mettrait la population en danger critique d'extinction sur le site de Vinon-sur-Verdon.

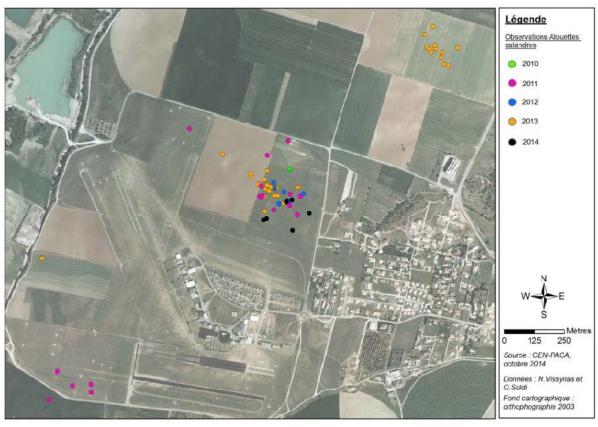


Figure 13: Localisation des observations d'Alouettes calandres de 2010 à 2014 (Source : CEN PACA)

La population semble mobile au niveau local à la faveur de la répartition des friches favorables mais aussi en lien avec des dérangements. L'espèce a été observée sur le secteur de Pégouy Sud en 2015. Les effectifs sont très faibles et l'espèce en danger critique d'extinction sur le site de Vinon-sur-Verdon.

3.4. Synthèse et Analyse des enjeux

Oiseaux: enjeux

11 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ont été mises en évidence sur les aires de projet et leurs périmètres immédiats.

Etape 3 : Approche des liens qui peuvent exister entre le projet et des sites Natura 2000 :

Corrélation entre projet et sites Natura 2000

Description des liens de corrélation envisageables entre le projet et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par le PLU.

1. SYNTHESE DES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DES SITES NATURA 2000 ET PRESENTS SUR LES AIRES DE PROJET

Synthèse sur les relations potentielles entre site d'étude et sites Natura 2000

Certaines des espèces/habitats d'intérêt communautaire mises en évidence sur les sites Natura 2000 ont été contactées sur l'aire de projet et son périmètre rapproché.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000		
Habitats naturels:	Lead of the control o	
- /	-	
Flore:		
- /	-	
Oiseaux :		
A072 - Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	- A128 - Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i>	
A073 - Milan noir <i>Milvus migrans</i>	- A133 - Oedicnème criard Burhinus oedicnemus	
A080 - Circaète Jean-le-Blanc Circaetus gallicus	- A243 - Alouette calandrelle Calandrella brachydactyla	
A081 - Busard des roseaux Circus aeruginosus	- A246 - Alouette Iulu <i>Lullula arborea</i>	
A084 - Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	- A255 - Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	
A097 - Faucon kobez <i>Falco vespertinus</i>	-	
Insectes:	<u>, </u>	
- /		
Reptiles:		
- /	-	
Amphibiens :		
- /	_	
Mammifères terrestres :		
- /	_	
Chiroptères :		
- /	-	
Poisson:	<u> </u>	
- /	=	

2. SYNTHESE DES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DES SITES NATURA 2000 NON OBSERVEES SUR LES AIRES DE PROJET OU DANS LE PERIMETRE IMMEDIAT

Synthèse sur les relations potentielles entre site d'étude et sites Natura 2000

Certaines des espèces/habitats d'intérêt communautaire mises en évidence sur les sites Natura 2000 n'ont pas été contactées sur les aires d'étude immédiate.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000	
Habitats naturels :	
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec	- 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes
végétation benthique à <i>Chara spp</i> .	herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du	
3230 - Rivières alpines avec végétation ripicole	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets
- ligneuse à Myricaria germanica Magnopotamion ou	- planitiaires et des étages montagnard à alpin
de l'Hydrocharition	-
3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole	- 7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces

ligneuse à Salix elaeagnoss	du Caricion davallianae
- 3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à	- 7240 - Formations pionnières alpines du Caricion
Glaucium flavum	bicoloris-atrofuscae
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation
avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du	* chasmophytique
Callitricho-Batrachion	
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme
3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du	91EO - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus
Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à	excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
Salix et Populus alba	
5210 - Matorrals arborescents à Juniperus spp	92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
6220 - Parcours substeppiques de graminées et	9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	The state of the s
Flore:	
- /	-
Oiseaux:	1000
A001 - Plongeon catmarin <i>Gavia stellata</i>	- A127 - Grue cendrée <i>Grus grus</i>
A002 - Plongeon arctique Gavia arctica	A131 - Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>
A003 - Plongeon imbrin <i>Gavia immer</i>	- A132 - Avocette élégante Recurvirostra avosetta
A007 - Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>	A140 - Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>
A021 - Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	A151 - Combattant varié Philomachus pugnax
A022 - Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	A154 - Bécassine double Gallinago media
A023 - Bihoreau gris Nycticorax nycticorax	- A157 - Barge rousse <i>Limosa lapponica</i>
A024 - Crabier chevelu Ardeola ralloides	A166 - Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>
	- A176 - Mouette mélanocéphale <i>Larus</i>
A026 - Aigrette garzette Egretta garzetta	melanocephalus
A027 - Grande aigrette <i>Egretta alba</i>	- A193 - Sterne pierregarin Sterna hirundo
A029 - Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	A196 - Guifette moustac <i>Chlidonias hybridus</i>
A030 - Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	- A197 - Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>
A031 - Cigogne blanche Ciconia ciconia	A215 - Grand-duc d'Europe Bubo bubo
A034 - Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>	A222 - Hibou des marais Asio flammeus
A060 - Fuligule nyroca Aythya nyroca	A224 - Engoulevent d'Europe Caprimulgus europaeus
A077 - Vautour percnoptère Neophron percnopterus	A229 - Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>
A082 - Busard Saint-Martin Circus cyaneus	A231 - Rollier d'Europe Coracias garrulus
A091 - Aigle royal Aquila chrysaetos	- A236 - Pic noir <i>Dryocopus martius</i>
A092 - Aigle botté <i>Aquila pennata</i>	A242 - Alouette calandre <i>Melanocorypha calandra</i>
A093 - Aigle de Bonelli Aquila fasciata	A272 - Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>
	- A293 - Lusciniole à moustaches Acrocephalus
A094 - Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	melanopogon
A098 - Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	A294 - Phragmite aquatique Acrocephalus paludicola
A103 - Faucon pélerin <i>Falco peregrinus</i>	A302 - Fauvette pitchou Sylvia undata
A119 - Marouette ponctuée Porzana porzana	A338 - Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>
A120 - Marouette poussin Porzana parva	A346 - Crave à bec rouge Pyrrhocorax pyrrhocorax
A122 - Râle des genêts <i>Crex crex</i>	A379 - Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>
A001 - Plongeon catmarin <i>Gavia stellata</i>	
A002 - Plongeon arctique Gavia arctica	
Insectes:	
	1092 - Ecrevisse à pieds blancs Austropotamobius
1044 - Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale	pallipes
1083 - Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	6199 - Écaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>
1088 - Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	-
Reptiles:	
1220 - Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	
Amphibiens :	

_
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus</i>
schreibersii
- 1316 - Murin de Capaccini Myotis capaccinii
1321 Murin à oreilles échancrées Myotis
emarginatus
1324 - Grand murin Myotis myotis
- 1163 - Chabot commun Cottus gobio
5339 - Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>
- 6147 - Blageon Telestes souffia
- 6150 - Toxostome Parachondrostoma toxostoma

3. LIENS ENVISAGES ENTRE AIRE DE PROJET ET SITES NATURA 2000

E	spèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000
Habitats naturels :	
3140 - 3150 - 3240 - - 3250 - 3260 - 3270 - 3280 - 6420 - 6430 - - 7210 - 91E0 - 92A0 - 9340	- Habitats liés aux milieux humides et aquatiques> La présence de ces habitats naturels n'a pas été mise en évidence sur l'aire de projet et son périmètre immédiat> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types d'habitats humides présents sur le site Natura 2000, il ne semble pas exister de lien directe entre les aires de projet et le site Natura 2000> Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même bassin versant que les habitats humides
- 7240 - Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris- atrofuscae 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	Habitats spécifiques des milieux de falaises> La présence de ces habitats naturels n'a pas été mise en évidence sur l'aire de projet et son périmètre immédiat> Au regard du contexte local d'occupation des aires de projet, des types d'habitats considérés sur le site Natura 2000, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-</i> <i>Brachypodietea</i>	Habitats ouverts de pelouses > La présence de cet habitat naturel n'a pas été mise en évidence sur l'aire de projet et son périmètre immédiat. Toutefois des habitats ouverts de pelouses ont été mis en évidence sur les secteurs de Pegouy. > La présence d'espèces caractéristiques de ces milieux ouverts secs, la présence d'une trame de ce type de milieux sur le territoire constituent un lien entre les aires de projet et le site Natura 2000

Flore :	
=	Pas d'enjeux particuliers au niveau des sites natura 2000 concernant ce groupe
- /	> Absence d'espèces de d'intérêt communautaire sur les aires de projet et le site
_ /	- Natura 2000 -
_	> Pas de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000

Oiseaux :	
- A001 - A002 - A003 - - A007 - A021 - A022 - - A023 - A024 - A026 - - A027 - A029 - A034 - - A060 - A119 - A120 - - A122 - A001 - A002 - - A131 - A132 - A140 - - A151 - A154 - A157 - - A166 - A176 - A193 - - A196 - A197 - A229 - - A272 - A293 - A294 -	Espèces liées aux milieux aquatiques et humides. > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat, ni d'un habitat favorable. > Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types d'habitats aquatiques nécessaires à ces espèces, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 > Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même bassin versant que les habitats humides
- A030 - A031 -A094 - - A098 - A127	 Espèces mises en évidence en migration sur le site Natura 2000 > Ces espèces sont connues en migration plus ou moins abondante sur le site Natura 2000. Elles n'ont pas été observées sur les aires de projet > Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire.
- A077 - A082 - A091 -	Espèces à large territoire pouvant faire des incursions/survol sur les aires de projet lors

A022 - A033 - A103 - A215 - A222 - A346	=	
leur périmètre immédiat. -> Au regard du contexte local d'occupation du sol de l'aire de projet, des exigences écologiques des espèces et de leur mobilité, il semble que les aire de projet puisse être incluse dans le territoire de chasse de ces espèces présentes sur les sites Natura 2000 Espèces liées aux milieux forestiers pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. La vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet et le stre connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). -> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux buissonnants/forestiers -> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. -> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA d	- A092 - A093 - A103 -	- de leur phase de chasse et déplacement au sein de leur territoire
-> Au regard du contexte local d'occupation du sol de l'aire de projet, des exigences écologiques des espèces et de leur mobilité, il semble que les aire de projet puisse être incluse dans le territoire de chasse de ces espèces présentes sur les sites Natura 2000 Espèces liées aux milieux forestiers pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle A073 - A080 -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet — Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). -> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers -> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet ét au ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont	_ A215 - A222 - A346	
écologiques des espèces et de leur mobilité, il semble que les aire de projet puisse être incluse dans le territoire de chasse de ces espèces présentes sur les sites Natura 2000 Espèces liées aux milieux forestiers pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet -> I est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). -> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers -> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces n'a pas été		· ·
incluse dans le territoire de chasse de ces espèces présentes sur les sites Natura 2000 Espèces liées aux milieux forestiers pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle A073 - A080 -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle A084 -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet -> Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). A246 - A255 -> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers -> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. -> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet étant une zone de présence potentielle t d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évide	-	
Espèces liées aux milieux forestiers pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet -> Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). -> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers -> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. -> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur péri	-	
de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle A084 -> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). -> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers -> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. -> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses -> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000	_	incluse dans le territoire de chasse de ces espèces présentes sur les sites Natura 2000
A073 - A080 > A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle A084 > A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet > Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines e		
considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle A084> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet> Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (hab		
Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle A084> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet> Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome)> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pego	- A073 - A080	> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de
Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle > A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet > Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site		considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de
de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle	=	projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces.
> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet > Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome)> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines en évidence sur les aires de projet et leur périmètre im	-	Espèces liées aux milieux agricoles pour la nidification, mise en évidence sur les aires
considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces. Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet> Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA		de projet en chasse, nidification au niveau local potentielle
Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet	- A084	> A la vue des éléments (fréquentation de l'espèce, proximité), il est possible de
Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet > Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome)> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site N		considérer que l'aire de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de
A072 - A081 - A097 > Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome)> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immé	=	projet de Pegouy étant une zone de chasse des espèces.
être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire. Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat.	-	Espèces mises en évidence en migration sur les aires de projet
Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome)> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de	_ A072 - A081 - A097	=-> Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 puissent
> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome). > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de	_	- être connectés car se trouvant sur le même axe migratoire.
A128 - A133 - A243 - A246 - A255 A241 - A231 - A236 - A302 A242 - A231 - A236 - A340 A242 - A231 - A236 - A358 - A379 A242 - A338 - A379 A243 - A345 - A340 - A244 - A346 - A355 - A356 - A360 -		Espèces de milieux ouverts de pelouses
> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces.		> La présence de ces espèces a été mise en évidence sur les aires de projet de
que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de	- A128 - A133 - A243 -	Pegouy et leur périmètre immédiat (aérodrome).
projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces. Espèce de milieux buissonnants/forestiers> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de	_ A246 - A255	> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer
Espèce de milieux buissonnants/forestiers> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de		que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de
> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais est relativement courant au niveau local> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de	_	- projet et leur abord étant des zones de présence et d'habitat favorable des espèces.
A224 - A231 - A236 - A302		Espèce de milieux buissonnants/forestiers
est relativement courant au niveau local. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces.		> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et
est relativement courant au niveau local. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de		- leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais -
> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de		est relativement courant au niveau local.
projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces. Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de	_ A302	> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer
Espèces de milieux ouverts de pelouses > La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de		- que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de -
- A242 - A338 - A379 - A242 - A338 - A379 - A242 - A338 - A379 - I eur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de		projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces.
- A242 - A338 - A379 - leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy. > A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de		Espèces de milieux ouverts de pelouses
A242 - A338 - A379> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de		> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et
> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer - que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de -	- A242 A220 A270	leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de Pegouy.
	- A242 - A338 - A379 - -	> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer
- projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces.		que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de
	-	- projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces.

Insectes :	
- 1044 - Agrion de	
Mercure Coenagrion	Espèces liées aux milieux aquatiques et humides.
- mercuriale	> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et
1092 - Ecrevisse à	leur périmètre immédiat, ni d'un habitat favorable.
pieds blancs	> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types
 Austropotamobius 	- d'habitats aquatiques nécessaires à ces espèces, il ne semble pas exister de lien entre
	les aires de projet et le site Natura 2000
6199 - Écaille chinée	> Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même
, ,	- bassin versant que les habitats humides
quadripunctaria	
1083 - Lucane cerf-	Espèces liées aux milieux forestiers.
volant Lucanus cervus	> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et
- 1088 - Grand	- leur périmètre immédiat. L'habitat est favorable au niveau de la ZA des Plaines mais
capricorne <i>Cerambyx</i>	est relativement courant au niveau local.
- cerdo	> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer
=	- que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de

=	- projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces.
Reptiles :	
- 1220 - Cistude d'Europe Emys orbicularis	Espèce liée aux milieux aquatiques. > La présence de cette espèce n'a pas été mise en évidence sur l'aire de projet et son périmètre immédiat, ni d'un habitat favorable. > Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types d'habitats aquatiques nécessaires à cette espèce, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 > Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même bassin versant que les habitats humides
Amphibiens :	
- 1193 - Sonneur à ventre jaune Bombina variegata	 Espèce liée aux milieux aquatiques. > La présence de cette espèce n'a pas été mise en évidence sur l'aire de projet et son périmètre immédiat, ni d'un habitat favorable. > Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types d'habitats aquatiques nécessaires à cette espèce, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 > Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même bassin versant que les habitats humides

Mammifères terrestres :	
-	- Espèce liée aux milieux aquatiques.
	> La présence de cette espèce n'a pas été mise en évidence sur l'aire de projet et
-	son périmètre immédiat, ni d'un habitat favorable.
_ 1337 - Castor	> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types
d'Eurasie Castor fiber	d'habitats aquatiques nécessaires à cette espèce, il ne semble pas exister de lien entre
-	- les aires de projet et le site Natura 2000
	> Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même
-	bassin versant que les habitats humides

	Notice a medicines Natura 2000 du projet de r Eo
- oreilles échancrées - Myotis emarginatus - 1324 - Grand murin - Myotis myotis	
Poissons :	
- 1099 - Lamproie fluviatile <i>Lampetra</i> - <i>fluviatilis</i>	
- 1103 - Alose feinte - Alosa fallax	
- 1138 - Barbeau	· ·
méridional <i>Barbus</i>	Espèces liées aux milieux aquatiques.
- meridionalis	ੂ> La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet et $_{\parallel}$
- 1158 - Apron du	leur périmètre immédiat, ni d'un habitat favorable.
Rhône <i>Zingel asper</i>	> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types
- 1163 - Chabot	- d'habitats aquatiques nécessaires à ces espèces, il ne semble pas exister de lien entre -
commun <i>Cottus</i>	les aires de projet et le site Natura 2000
gobio	> Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même
- 5339 - Bouvière	- bassin versant que les habitats humides
Rhodeus amarus	
= 6147 - Blageon	
Telestes souffia	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
- 6150 - Toxostome	-
Parachondrostoma	

- toxostoma

Etape 4 : Approche des incidences sur les sites Natura 2000 précités

Description des incidences du projet sur les enjeux de conservation et de valorisation des sites Natura 2000

4. ANALYSE DES EFFETS DU PLU ET MESURES

4.1. Préambule : Notion d'impact et Mesures de traitement

4.1.1. **Description des impacts**

Définition de l'impact

L'impact d'un projet se définit comme l'effet exercé, pendant un temps donné et sur un espace, sur une composante de l'environnement. Un impact direct exprime une relation de cause à effet entre une composante du projet et un élément de l'environnement. Un impact indirect découle d'un impact direct (ou parfois d'un autre impact indirect) et lui succède dans une chaîne de conséquences.

Projets structurants, les projets d'aménagement urbanistiques tendent à distiller différents impacts affectant tout aussi bien le milieu humain et l'environnement du site d'implantation, le milieu physique, les écosystèmes et le paysage. Cet impact diverge suivant la phase d'existence du projet entre période de travaux et période de fonctionnement.

Nature d'impacts

La **destruction** : réduction de la surface initiale de l'habitat pouvant aller jusqu'à sa disparition totale

La **fragmentation**: destruction ponctuelle de l'habitat initial conduisant à son morcellement, à la réduction de son intégrité et à son dysfonctionnement écosystémique. La fragmentation conduit à la division des habitats par notamment une perte de superficie, la suppression des liens fonctionnels (corridors biologiques), l'isolement des populations et des fragments d'habitats qui en résultent

La **dégradation** : altération des fonctions du système, perte de qualité (pollutions diverses, augmentation de la fréquentation humaine etc.).

La **création / régénération** : création de nouveaux habitats naturels (par exemple : pelouses sèches, éboulis artificiels, zones humides).

Type d'impacts : direct / indirect

Les **impacts directs** expriment une relation de cause à effet entre une composante du projet (de l'implantation, la mise en marche, le fonctionnement jusqu'à l'arrêt de l'exploitation) et un élément de l'environnement (habitats, populations, espèces,...). Dans la définition de ce type d'impacts une notion est importante, il s'agit de sa dimension spatio-temporelle. Les impacts directs se distinguent par le caractère immédiat et in situ des effets qui résultent du projet. Les conséquences engendrées occasionnent un préjudice direct plus ou moins notable (destruction, altération, dégradation, dérangement) sur les espaces naturels concernés, la faune et la flore qui en dépendent.

Les **impacts indirects** sont plus difficilement qualifiables et quantifiables puisqu'entre l'action et sa conséquence subsiste une distance temporelle et/ou spatiale. Ces impacts peuvent également être un prolongement des impacts directs. En effet, dans ce contexte, ils succèdent aux impacts

directs dans une chaîne de conséquences (dans l'espace et dans le temps) pour constituer à terme une aggravation des nuisances occasionnées.

Durée d'impacts : permanent / temporaire

Les **impacts permanents** sont également évalués en considérant toute la durée du projet. Ces impacts se caractérisent par leur persistance durant les phases de l'exploitation et après la cessation des activités d'extraction.

Les **impacts temporaires** sont souvent liés à des phases de travaux limités dans le temps, ils sont donc circonscrits temporellement jusqu'à l'interruption de la source de perturbation. Toutefois, les impacts peuvent être qualifiés de permanents ou temporaires, indépendamment du caractère permanent ou temporaire de leur source. En effet, la disparition des sources de perturbation n'est pas obligatoirement suivie par la disparition de l'impact ; une reconquête de l'état initial originel est rare.

Portée d'impact

L'analyse de la répartition des espèces et habitats concernés par le projet permet d'évaluer la portée des impacts à différentes échelles. L'impact est d'autant plus fort que la répartition de l'espèce à une échelle donnée est réduite.

Sur les écosystèmes

La **destruction** est une dégradation physique et totale d'un habitat ou d'une espèce (ex : comblement d'une zone humide / destruction de plantes). Elle est généralement permanente. Elle peut être évaluée directement au moyen d'une série d'indicateurs caractérisant l'état de l'élément patrimonial et des modifications subséquentes à la réalisation d'un projet.

L'altération est une dégradation partielle (physique ou chimique) d'un habitat (ex : endiguement ou pollution d'un cours d'eau). Elle n'entraîne pas la perte irrémédiable de l'habitat mais en altère la qualité biologique. Elle peut être évaluée directement au moyen d'une série d'indicateurs caractérisant l'état de l'élément patrimonial et des modifications subséquentes à la réalisation d'un projet.

La **perturbation** d'une espèce concerne essentiellement les limitations d'utilisation des habitats naturels par des modifications de leurs caractéristiques (paramètres physiques, chimiques ou biologiques), ayant les mêmes résultats qu'une détérioration des milieux (ex: dérangements répétés, introduction d'espèces exogènes envahissantes...).

4.1.2. **Définitions préalables**

Rareté relative

- **Exceptionnelle**: Espèce (ou habitat) très rare en Europe et en France avec des effectifs très faibles ou très peu de localités connues;
- **Fort**: Espèce rare en Europe et en France avec des effectifs faibles ou peu de localités connues;
- Modéré: Espèce encore bien représentée en Europe et/ou en France, sans être toutefois abondantes;

- **Limité**: Espèce fréquente en Europe et/ou en France, avec des effectifs importants ne compromettant pas, à moyen terme, l'avenir de l'espèce;
- **Faible**: Espèce très commune avec des effectifs très importants.

Statut biologique

Le statut biologique définit les modalités d'occupation du territoire par les oiseaux.

- **Hivernant**: les oiseaux passent la saison hivernale sur le site;
- **Nicheur**: les oiseaux se reproduisent ou ont tenté de se reproduire sur le site ;
- **Estivant** : les oiseaux fréquentent le site durant la période de reproduction mais aucune preuve de nidification n'a pu être démontrée ;
- **Zone de chasse** : les oiseaux fréquentent le site pour s'y nourrir mais se reproduisent à proximité (exemple des rapaces dont les territoires sont vastes) ;
- **Erratisme** : les oiseaux fréquentent le site durant leur période de dispersion (exemple des rapaces) ;
- **Migrateur**: les oiseaux sont de passage durant les périodes de migration.

Résilience

La **résilience écologique** est la capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une population ou d'une espèce à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante.

Court terme: 1 à 2 ans;
Moyen terme: 2 à 10 ans;
Long terme: > 10 ans;

- **Nulle**: la population quitte le territoire;

- **Faible**: la population peut potentiellement s'adapter et recoloniser le site mais des interrogations subsistent sur cette capacité.

Degré de menace

Le degré de menace est défini par rapport aux risques d'impacts que le projet aura sur les espèces, habitats ou composantes environnementales concernée.

- **Très fort**: l'espèce a une amplitude écologique très étroite et est liée à un type d'habitat. Les impacts seront importants sur les populations et les affecteront fortement ;
- **Fort**: L'espèce a une amplitude écologique restreinte et ses populations sont peu nombreuses et isolées induisant une fragmentation de sa répartition. Les impacts seront importants sur les populations et les affecteront fortement;
- **Modéré**: Bien que l'espèce soit bien représentée sans être toutefois abondante, le projet affectera son habitat et sa présence sur le site mais ne compromettra pas, à moyen terme, l'avenir de l'espèce;
- **Limité**: Bien que l'espèce soit fréquente avec des effectifs importants et ait une amplitude écologique large, le projet affectera son habitat et sa présence sur le site mais ne compromettra pas, à moyen et long terme, l'avenir de l'espèce;
- **Faible**: du fait d'être une espèce très commune avec des effectifs très importants et de son amplitude écologique large (c'est-à-dire utilisant une large gamme d'habitats pour se

reproduire), le projet n'affectera pas considérablement l'habitat de cette espèce et donc la survie de la population. Les impacts seront donc limités, le site sera recolonisé rapidement (< 2 ans) et les populations se maintiendront.

4.1.3. Niveau d'enjeux écologique

Le niveau d'enjeux est défini par rapport à l'ensemble des données relatives à l'espèce (statut patrimoniale, statut biologique sur site) croisées avec les données relatives aux impacts.

L'impact est évalué pour chaque élément biologique préalablement défini par l'expert (habitat / espèce ou groupe d'habitats / espèces). Cette appréciation est réalisée à dire d'expert car résulte du croisement entre une multitude de facteurs :

- liés à l'élément biologique : valeur patrimoniale, état de conservation, dynamique et tendance évolutive, vulnérabilité biologique, diversité génétique (isolats...), fonctionnalité écologique, etc.
- liés au projet : nature / type / durée / portée de l'impact généré. Il s'agit là d'une étape déterminante pour la suite de l'étude, car conditionnant le panel de mesures qui seront, éventuellement, à préconiser par la suite. Il est donc recommandé d'accompagner chaque « valeur d'impact » par un commentaire, précisant les raisons ayant conduit l'expert à attribuer telle ou telle valeur. Les principales informations seront synthétisées sous forme de tableaux récapitulatifs, ou matrices d'impact.

4.1.4. Mesures de traitement des impacts

Volonté de supprimer, réduire ou compenser l'impact

Partant d'une incidence connue, l'objectif porté par les différentes mesures proposées est de contenir au mieux l'impact rattaché au projet.

Dans ce sens, chaque impact identifié précédemment est isolé de manière à se voir attribuer une mesure spécifique allant dans le sens d'une suppression : le projet est modifié, ou un dispositif est appliqué de manière à ce que cet impact n'ait plus raison d'être ; d'une réduction : le projet se voit ménager pour que l'intensité de l'impact concédé soit le plus faible possible ; d'une compensation : le projet ne peut être remanier pour limiter au mieux l'incidence de l'impact, une compensation sous la forme d'une opération associée est donc proposée pour pallier au préjudice engagé par l'impact.

Souhait d'accompagner le projet à tous ses stades

Parallèlement au traitement particulier des différents impacts, des mesures d'accompagnement peuvent être proposées. Celles-ci visent à rendre l'impact acceptable par un travail de longue haleine portant généralement sur un travail d'adaptation des usages en termes de gestion du parc, ou sur un travail d'explication des démarches engagées et des buts recherchés.

Analyser les impacts résiduels pour aller encore plus loin en terme de traitement des impacts

Chaque mesure engagée voit son incidence analysée de manière à cerner efficacement les impacts résiduels, ce dans l'objectif d'identifier d'éventuelles mesures de compensation s'il s'avérait qu'un impact pouvait demeurer trop conséquent.

4.2. Analyse des impacts et mesures - Approche sectorielle

4.2.1. Projet PLU : comblement des dents creuses, extension limitée de l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine

Incidences directes	Incidences indirectes	Mesures d'évitement et de réduction
Nulle	Risque de dégradation temporaire de possible zones d'habitat et de chasse en lien avec le risque de pollution des cours d'eau du fait de l'augmentation et du mauvaise gestion des eaux usées et pluviales	Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement. Capacité suffisante de la station dépuration pour répondre aux besoins actuels et futurs
Nulle	Augmentation du ruissellement dû à l'imperméabilisation. Risque de dégradation des cours d'eau en aval	Imperméabilisation des sols raisonnée. Coefficient d'espaces verts majoré. Raccordement obligatoire au réseau pluvial public ou à défaut mise en place d'un système de rétention des eaux à la parcelle.
Nulle	Consommation des espaces agricoles et naturels	Parcelles présentant un faible intérêt pour les espèces du fait de leur contact avec des zones bâties (dérangement humain)

4.2.2. Cas particuliers

L'analyse plus poussée des incidences du PLU sur le réseau Natura 2000 s'est attachée aux sites de projet recoupant des enjeux modérés au regard de Natura 2000 et aussi ceux présentant des enjeux limités.

Enjeu projet PLU et Natura 2000	Incidences directes	Incidences indirectes	Mesures d'évitement et de réduction	Effets résiduels
PEGOUY NO	RD			
Limité	Perte de zone de chasse pour les chiroptères. Toutefois au regard de la situation des boisements au contact de zones bâties et de la faible surface. Incidences non significatives	Nulles	Nulles	Non
PEGOUY SU	D			
Modéré	Perte de zone d'habitat et de chasse pour les oiseaux d'intérêt communautaire. Incidences non significatives au regard de l'étendue de zones de pelouses plus favorables à proximité	Nulles	Bien que les incidences soient non significatives, des mesures ont été prises : - Réduction de la zone d'extension d'urbanisation entre le projet initial et le projet de PLU Création d'une bande multi strate autour du quartier de Pégouy favorable à de nombreuses espèces. Faible coefficient d'emprise au sol et fort coefficient d'espace vert.	Oui
ZA DES PLAI	NES			
Limité	Perte de zone de chasse potentielle pour les chiroptères et les oiseaux. Incidences non significatives	Nulles	Classée en zone 2AU, les études préalables à l'urbanisation permettront de qualifier les impacts au regard du projet et de prendre les mesures adaptées	Non
AMENAGEN	IENT TOURISTIQUE ABORDS VERDON			
Limité	Nulles	Risque de dégradation temporaire de possible zones d'habitat et de chasse en lien avec le risque de pollution du Verdon en aval du fait d'une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales	 Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement. Capacité suffisante de la station dépuration pour répondre aux besoins actuels et futurs Classée en zone 2AU, les études préalables à l'urbanisation permettront de qualifier les impacts au regard du projet et de prendre les mesures adaptées 	Non

4.3. Analyse des impacts et mesures - Approche par habitat et espèce

4.3.1. Incidence sur les habitats d'intérêt communautaire

L'appréciation des incidences directes sur les habitats s'exprime superposant le zonage du PLU sur la carte des habitats identifiés dans le DOCOB. Les zones urbaines et à urbaniser du PLU sont positionnées en dehors de tous habitats d'intérêt communautaire. Aucun impact direct n'est donc à prévoir sur un habitat d'intérêt communautaire.

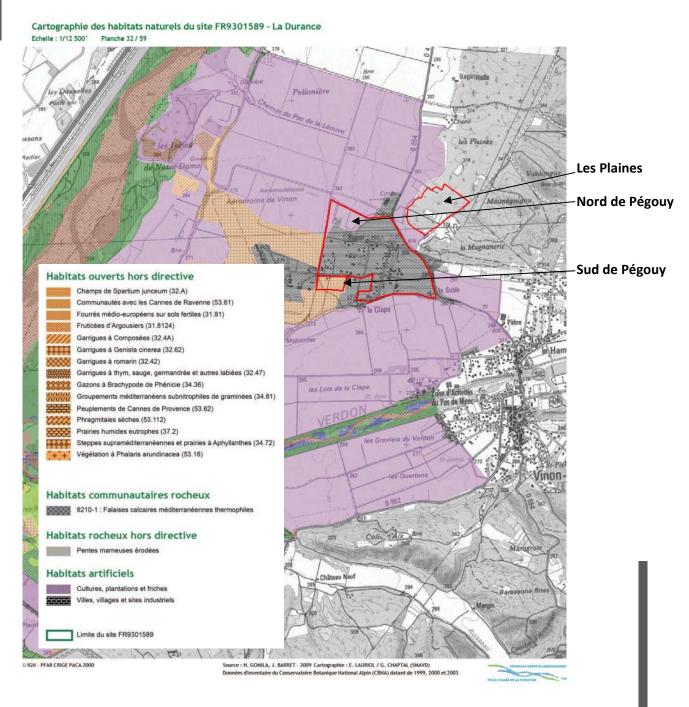


Figure 14 : Localisation de l'aire de projet au regard des habitats naturels du site Natura 2000

Incidence directe

Le secteur de Pégouy est caractérisé par un contraste entre milieux secs, milieux cultivés et milieux urbanisés et plus ou moins en friche. Il est essentiellement composé de pelouses sèches façonnées par l'homme et présentant un profil d'enfrichement.

Le site au Nord de Pégouy est caractérisé par des zones ouvertes et des landes à Genévriers communs, habitat non communautaire, présentant un intérêt pour les espèces d'oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts.

Le site de projet au Sud de Pégouy présente un habitat hors Directive : Gazons à Brachypode de Phénicie (34.36). Il s'agit d'un habitat ouvert présentant une strate herbacée importante. Ici, cet habitat est en voie de colonisation par des landes basses à thym. Son intérêt est marqué pour les oiseaux inféodés aux zones ouvertes. L'extension de la zone U s'étend sur 21 518 m2 d'habitat 34.36 soit 0.3% de l'habitat 34.36 représenté sur le site Natura 2000.

Le Verdon et La Durance sont protégés par un classement en zone naturelle et agricole.

Incidence indirecte

Sur son territoire, la commune de Vinon-sur-Verdon compte des habitats d'intérêt communautaire de type aquatique (3280-1 et 3280-2) et forestier (92A0-1 et 92A0-2). Ces habitats se localisent le long du Verdon et à la confluence avec la Durance et sont sensibles aux pollutions du milieu aquatique. Ainsi, le confortement de l'urbanisation dans le cadre du PLU préfigure comme impact indirect le risque de voir une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales qui viendrait polluer les eaux du Verdon et La Durance.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire au droit des secteurs amenés à évoluer au PLU suppose l'absence d'impact direct du PLU sur ces habitats. Néanmoins, le confortement de l'urbanisation peut avoir un faible impact indirect, en termes de risque de dégradation temporaire liée au risque de pollution des eaux du Verdon par des eaux usées ou par les eaux de ruissellement. Cela peut donc indirectement affecter les habitats humides et aquatiques du site Natura 2000.

Le projet, dès lors que des mesures de traitement des eaux sont réalisées, n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

4.3.2. Incidence sur la Flore d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 ne présente pas d'espèce végétale d'intérêt communautaire. Néanmoins, la Petite massette (Typha minima), qui présente des enjeux de conservation au niveau de l'Europe (convention de Berne) et dont la seule présence suffit à définir un type d'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire a été retenue. Cette espèce alluviale affectionne les bancs de graviers, les berges de rivières. L'endiguement des cours d'eau, le colmatage et le drainage des plaines alluviales constituent les principales menaces pour cette espèce.

Selon l'inventaire réalisé en 2008 dans le cadre du DOCOB, deux stations ont été recensées sur le territoire communal (en limite) le long de La Durance. Cette espèce végétale n'a pas été repérée lors des campagnes d'inventaires menés dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU.

Espèces d'intérêt communautaire	Habitats et situation de l'espèce dans le site Natura 2000
Petite Massette	Elle se rencontre dans les marécages et sur les bords des rivières où elle croît souvent en larges colonies. Dans le département, cette plante est surtout connue sur bords de la Durance et du Buech.

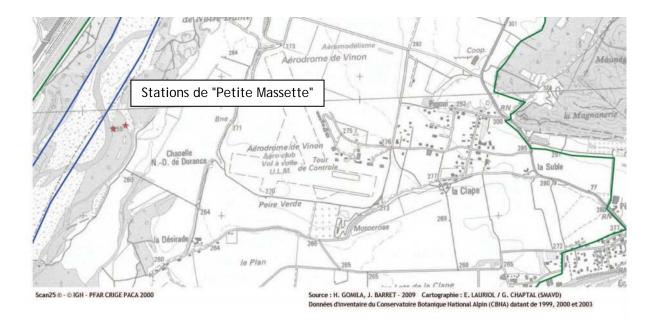


Figure 15: Localisation des stations de Petite massette Typha minima

Incidence positive	Incidence négative directe	Incidence négative indirecte	Mesures d'évitement et de réduction
Zone naturelle			
Zone d'urbanisation située	nulle	nulle	nulle
à plus de 2 kms			

Le PLU n'a pas d'incidence directe et indirecte sur cette espèce végétale dans le sens où La Durance est protégée au PLU (zone naturelle) et que la zone urbaine actuelle et future est éloignée (env. 2km) des stations de *Typha minima*.

Le projet de PLU n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces de flore d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

4.3.3. Incidences sur les oiseaux d'intérêt communautaire

La commune de Vinon-sur-Verdon, située au cœur de la vallée de La Durance, est susceptible de présenter un intérêt pour les espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site Natura 2000. Certaines de ces espèces sont liées aux milieux aquatiques, humides et rivulaires de La Durance. D'autres sont plus spécifiques aux milieux secs de pelouses. Un certain nombre de rapaces utilisent le couloir de la Durance pour leur migration et pour leur recherche de nourriture. En effet, ils trouvent dans les espaces proches (constitués de pelouses, cultures, friches) des territoires de chasse opportuns voire de nidification.

Selon le DOCOB, 6 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires ont été recensées en 2008 sur le territoire de la commune de Vinon-sur-Verdon : Alouette calandre, Alouette Calandrelle, Guêpier d'Europe, Oedicnème criard, Outarde canepetière (période de reproduction), Pipit Rousseline.

Sur les secteurs de projet, il a été recensé 80 espèces d'oiseaux (CEN PACA, 20153).

Le passage sur site par un ornithologue au printemps 2015 a permis de déterminer, au sein du périmètre Natura 2000, la nature des terrains amenés à s'urbaniser dans le cadre du PLU (terrains classés en zone urbaine ou en zone à urbaniser) et leur rôle joué pour les oiseaux.

Secteur de « Pegouy – Les Plaines » :

Ce secteur est compris dans une entité écologique particulièrement intéressante pour l'avifaune. Il concentre l'essentiel des enjeux rattachés aux oiseaux d'intérêt communautaire.

Dusfour G., Rouby N., 2015. Notice de gestion du site de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon (Vinon-sur-Verdon, Var) période 2014-2021. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur / Conseil Régional Provence. Saint-Martin-de-Crau, 136 p.

Nord de Pégouy:

Espèces concernées Oiseaux d'int. Comm.	RAPACES Milan noir (nicheur local possible) Busard des roseaux (migrateur) Circaète Jean-le-Blanc (nicheur local probable)				
Espèces avérées	Nord de Pégouy				
Niveau d'enjeu sur la commune	Enjeu faible	Enjeu faible Enjeu limité Enjeu modéré Enjeu élevé			
Rareté relative		Espèces peu à	assez fréquent	es.	
Degré de menace local	Limité, lié à la dégradation/destruction des espaces de chasse.				
Type d'atteinte	Dire	Directe / Indirecte Indirecte			
Durée de l'atteinte		Permanente Permanente			Permanente
Portée de l'atteinte		Communale Communale			
Evaluation de l'atteinte globale	zones de chasse, ma des territoires de ces favorables à proximi l'urbanisation (carac En particulier, tout le	l'atteinte est jugée limitée. Elle constitue certes une destruction potentielle de cones de chasse, mais elle est réalisée sur une superficie restreinte (au regard des territoires de ces espèces et au regard de la présence de zones plus avorables à proximité, sur le territoire communal) et très proche des l'urbanisation (caractère repoussant pour ces espèces). En particulier, tout le complexe de prairies et zones ouvertes qui encadre l'aérodrome représente un espace très favorable et attractif pour l'avifaune.			

Espèces concernées Oiseaux d'int. Comm. Espèces avérées	Espèces des milieux ouverts et semi-ouverts Alouette Iulu (nicheur local probable) Alouette calandrelle (nicheur local possible)				
Lispeces averees	Nord de Pégouy				
Niveau d'enjeu sur la commune	Enjeu faible	Enjeu faible Enjeu limité Enjeu modéré Enjeu élevé			
Rareté relative	Espèces peu à assez fréquentes.				
Degré de menace local	Modéré, lié à la dégradation/destruction des espaces de chasse (calandrelle/lulu) et d'espaces favorables à la reproduction (lulu).				
Type d'atteinte	Dire	Directe / Indirecte Indirecte			Indirecte
Durée de l'atteinte		Permanente			Permanente
Portée de l'atteinte	Communale Communale				
Evaluation de l'atteinte globale	L'atteinte est jugée limitée, au vu de la destruction potentielle de zones de chasse et surtout de zones potentielles de nidification mais sur des superficies restreintes. Des zones plus favorables à ces espèces se trouvent à proximité sur le territoire communal, ce qui réduit les incidences sur ces espèces. En particulier, tout le complexe de prairies et zones ouvertes qui encadre l'aérodrome représente un espace très favorable et attractif pour l'avifaune.				

^{--&}gt; Le secteur nord de Pégouy présente des enjeux limités au regard de son contact avec une zone bâtie. Cette zone constitue un milieu transitoire entre milieu fermé et milieu ouvert. Les enjeux sont rattachés à la perte d'habitats de chasse pour certaines espèces (rapaces principalement) et de reproduction.

Sud de Pégouy :

Espèces concernées Oiseaux d'int. Comm.	RAPACES Busard cendré (nicheur local possible) Milan noir (nicheur local possible) Faucon kobez (migrateur) Sud de Pégouy			noir (nicheur local		
Espèces avérées						
Niveau d'enjeu sur la commune	Enjeu faible	Enjeu faible Enjeu limité Enjeu modéré Enjeu élevé				
Rareté relative		Espèces fréquentes à rares.				
Degré de menace local	Limité à modéré, lié à la dégradation/destruction des espaces de chasse.					
Type d'atteinte	Dire	Directe / Indirecte Indirecte			Indirecte	
Durée de l'atteinte		Permanente			Permanente	
Portée de l'atteinte		Communale Communale				
Evaluation de l'atteinte globale	zones de chasse, ma des territoires de ces favorables à proximi l'urbanisation (carac En particulier, tout le	L'atteinte est jugée limitée. Elle constitue certes une destruction potentielle de zones de chasse, mais elle est réalisée sur une superficie restreinte (au regard des territoires de ces espèces et au regard de la présence de zones plus favorables à proximité, sur le territoire communal) et très proche des l'urbanisation (caractère repoussant pour ces espèces). En particulier, tout le complexe de prairies et zones ouvertes qui encadre l'aérodrome représente un espace très favorable et attractif pour l'avifaune.				

Espèces concernées Oiseaux d'int. Comm. Espèces avérées et potentielles	probable) Alouet	Pipit rousseline (nicheur local certain) Oedicnème criard (nicheur local probable) Alouette calandrelle (nicheur local possible) Alouette calandre (nicheur local certain) Outarde canepetière (nicheur local certain) Sud de Pégouy Enjeu faible Enjeu limité Enjeu modéré Enjeu élevé			
Niveau d'enjeu sur la commune	Enjeu faible				
Rareté relative	E	Espèces peu fréquentes à rares/ très rares.			
Degré de menace local	Modéré à fort, l	Modéré à fort, lié à la dégradation/destruction des espaces de chasse et d'espaces favorables à la reproduction.			
Type d'atteinte	Dir	ecte / Indirecte			Indirecte
Durée de l'atteinte		Permanente Permanente			Permanente
Portée de l'atteinte	De	Départementale Communale			
Evaluation de l'atteinte globale	L'atteinte est jugée modérée, au vu de la destruction de zones de chasse et surtout de zones potentielles de nidification pour certaines espèces dont la nidification est très localisée. Le secteur de l'aérodrome et ses abords immédiats peuvent être apparentés à un milieu steppique relictuel particulièrement attractif pour l'avifaune. Ici, la zone concernée porte atteinte à ce type de milieu.				

Le projet de PLU a une incidence directe sur plusieurs espèces d'oiseaux, reconnus d'intérêt communautaire dans le sens où l'urbanisation à venir sur le secteur de Pégouy Sud constitue la perte d'une zone favorable à la nidification pour les espèces de milieux ouverts secs : le Pipit Rousseline, l'Oedicnème criard, l'Alouette Calandrelle et l'Alouette Lulu et la perte d'une zone de nourrissage pour l'avifaune d'une manière globale.

L'incidence est d'autant plus forte que certaines de ces espèces présentes des effectifs très faibles et au bord de l'extinction (Alouette calandre et Outarde canepetière).

Si les superficies impactées sont relativement faibles, les habitats naturels en présence sont peu fréquents au niveau local (hors zone de l'aérodrome) et constituent donc un habitat à enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire notamment.

Il est possible de considérer que le projet de PLU puisse être de nature à remettre en cause le maintien et la préservation de certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000 par la destruction de leur habitat de nidification.

4.3.4. Incidence sur les chiroptères d'intérêt communautaire

Les chiroptères d'intérêt communautaire sont marqués par la présence de nombreuses espèces liées à La Durance et à ses milieux boisés riverains mais aussi à des cavités. Ces espèces peuvent se rencontrer occasionnellement pour certaines, rarement voire très rarement pour d'autres au niveau des cultures et sites habités dans la plaine alluviale (espaces utilisés comme zone de chasse).

Selon l'inventaire réalisé en 2008 dans le cadre du DOCOB, aucune espèce de chiroptères n'a été recensée sur la commune.

Espèces d'intérêt communautaire	Habitats et situation de l'espèce du site Natura 2000.
Barbastelle d'Europe	Espèce liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif). Ces gîtes sont généralement situés dans des cavités arboricoles (fissures, loges de pics) sans pour autant que se soit exclusif. La présence de cette espèce forestière semble favorisée par les liaisons boisées entre les ripisylves de la Durance et les massifs forestiers, hêtraies et chênaies, des collines environnantes.
Grand Rhinolophe	Espèce typique des paysages d'agriculture traditionnelle en mosaïque, elle fréquente de préférence les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'alt. (voire 2000 m), les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins Cette espèce recherche les paysages semiouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus (30 à 40%), d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins. Rareté de cette espèce dans la vallée de la Durance.
Petit Rhinolophe	Le Petit Rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne. Il recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou prairie de fauche. La ripisylve constitue un des habitats de chasse de l'espèce.
Murin à oreilles échancrées	Il fréquente préférentiellement les zones de faibles altitudes et s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers. Il est aussi présent dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, milieux péri-urbains. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble constituer un élément essentiel à sa survie. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries, puits de mine, caves, tunnels, viaducs). En activité de chasse l'espèce est présente à Caumont sur Durance, Noves, Mirabeau, Manosque
Grand Murin	Les gites d'hibernation de l'espèce sont des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galerie de mines, cave) dont les températures moyennes sont entre 7-12°C et dont l'hygrométrie est élevée. Les terrains de chasse sont des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte) et la végétation herbacée rase (prairies, pelouses). La majorité des terrains de chasse se situent dans un périmètre de 10-25km autour de la colonie.
Minioptère de Schreibers	Espèce cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes, du niveau de la mer jusqu'à l'altitude de 1600 mètres. Pour chasser, les individus suivent généralement les linéaires forestiers empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation. En l'absence de linéaires forestiers, ils sont capables de traverser de grandes étendues sans arbres, "routes de vol" empruntées parfois par des milliers d'individus. Le Minioptère de Schreibers est présent tout le long de la Durance en activité de chasse.
Murin de Capaccini	L'espèce étant surtout cavernicole, elle choisit des sites de chasses peu éloignés de son gîte tel que des lacs, des rivières de type oligotrophe (piémont des Pyrénées) ou elle peut chasser toute la nuit.
Petit Murin	Espèce cavernicole, les terrains de chasse de cette espèce sont les milieux herbacés

ouverts (prairies, pâturages, steppes, friches) jusqu'à 2000 m d'altitude.

Incidence directe

Les sites dans leur configuration actuelle peuvent figurer des territoires de chasse pour la chirofaune d'intérêt communautaire. L'urbanisation à venir figure une perte sèche de territoire de chasse pour la chirofaune.

Incidence indirecte

Pas d'impact indirect attendu.

L'impact sur les chiroptères par perte de territoire de chasse peut être considéré comme faible eu égard aux zones plus favorables à proximité des sites - représentées par le complexe de prairies et zones ouvertes qui encadre l'aérodrome - et leur protection dans le cadre du PLU (zone naturelle ou urbaine adaptée pour le site de l'aérodrome avec un taux d'imperméabilisation des sols très faible)

Le projet de PLU n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

4.3.5. Incidence sur les insectes d'intérêt communautaire

Les espèces d'intérêt communautaire sont représentées par l'Agrion de Mercure, l'Ecaille chinée, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Grand Capricorne et la Lucane cerf-volant.

Selon l'inventaire réalisé en 2008 dans le cadre du DOCOB, l'Agrion de Mercure a été recensée à proximité de la commune, au Sud, le long de la Durance.

Espèces d'intérêt communautaire	Habitats et situation de l'espèce du site Natura 2000
Agrion de Mercure	Espèce associée aux cours d'eau. Les berges couvertes d'une abondante végétation lui sont favorables ainsi que la présence de prairies hautes limitrophes, lui permettant d'y trouver de petits insectes. Dans le périmètre Natura 2000, l'espèce apparaît de manière discontinue sur une bonne partie du linéaire (aire minimale allant de la Confluence Durance – Rhône à la retenue de Curbans). Dans les annexes hydrauliques, l'espèce est potentiellement présente jusqu'à la retenue d'Espinasse.
Ecaille chinée	Forêt alluviale, zones ouvertes, haies agricoles L'espèce est commune sur l'ensemble du linéaire de la Durance.
Ecrevisse à pattes blanches	Eaux douces pérennes. L'absence de données récentes laissait à penser que l'Ecrevisse à pattes blanches avait déserté les sections Basse et Moyenne Durance. Toutefois, deux observations de 2007 (G. Verdier / ONEMA) témoignent de sa présence dans le secteur des Cassettes (Piégut-05) et à la confluence Avance / Durance (Jarjayes-05). Les informations à disposition sont pour l'heure parcellaires et nécessitent d'être complétées ces prochaines années.
Grand Capricorne	Chênaie âgée. Espèce principalement de plaine. Elle peut être observée dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé. Les habitats compatibles avec sa présence sont peu nombreux au sein du périmètre SIC. Ils correspondent à des zones de chênaies âgées comme on peut en rencontrer au niveau de la Confluence Durance-Verdon ou encore au Haras de Saint-Estève-Janson.
Lucane Cerf volant	Forêt alluviale. L'espèce est largement répartie à la faveur des boisements âgés. La compilation des observations le donne présent sur l'ensemble du linéaire avec toutefois un nombre de contacts supérieurs en Basse Durance et de Cadarache à Curbans pour la Moyenne Durance.

Incidence directe

Au regard de l'absence d'attractivité des zones amenées à s'urbaniser au PLU pour l'Ecrevisse à pattes blanches et l'Agrion de Mercure (espèces associées aux cours d'eau) aucun n'impact direct n'est à prévoir.

Eu égard à l'éloignement des zones à enjeux au PLU par rapport aux habitats d'espèces d'intérêt communautaire (92A0 - habitats forestiers) favorable au Lucane Cerf volant, à l'Ecaille Chinée et

au Grand Capricorne et à la très faible attractivité des zones amenées à s'urbaniser pour ce taxon, aucun impact direct n'est à prévoir.

La préservation de linéaires boisés au sein d'espaces agricoles (par un classement en zone naturelle ou en EBC) favorise le maintien des habitats forestiers favorable au Lucane Cerf-volant, à l'Ecaille Chinée et au Grand Capricorne en constituant une trame plus ou moins continue entre les populations. Pour l'Ecaille chinée, la préservation de la plaine en zone agricole permet de maintenir son territoire de chasse représenté par les zones ouvertes et les haies agricoles.

Incidence indirecte

La liaison écologique existante entre le Verdon et La Durance préfigure des impacts indirects liés au confortement de l'urbanisation sur la commune. Les risques résident dans une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales qui viendraient polluer les eaux du Verdon, des espaces que l'Agrion de Mercure et l'Ecrevisse à pattes blanches pourraient fréquenter.

Se limitant à un faible impact indirect, en termes de risque de dégradation temporaire (risque de pollution des eaux du Verdon), le PLU n'est pas de nature à avoir d'incidence notable sur les invertébrés d'intérêt communautaire. Néanmoins, sa mise en œuvre devra être encadrée par des mesures simples assurant aux écosystèmes, à une échelle plus large, une préservation maximale (gestion des eaux usées, du ruissellement pluvial, etc.)

Le projet de PLU n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'insectes d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

4.3.6. Incidence sur les reptiles et amphibiens d'intérêt communautaire

L'herpétofaune d'intérêt communautaire est marquée par la présence rare et sporadique de deux espèces : le Sonneur à Ventre jaune et la Cistude d'Europe.

Selon l'inventaire réalisé en 2008 dans le cadre du DOCOB, ces espèces n'ont pas été recensées sur la commune.

Espèces d'intérêt	Habitats et situation de l'espèce du site Natura 2000
communautaire	
Sonneur à ventre jaune	Milieu bocager, dans des pairies, en lisière de forêt ou en contexte forestier. Il
	fréquente les biotopes aquatiques de nature variée (mares permanentes ou
	temporaires, ornières, fossés, bordures marécageuse d'étangs, de lacs, retenues
	d'eau artificielles, anciennes carrières inondées)
	L'espèce n'a pas été identifiée dans le périmètre du SIC « Durance » mais l'espèce
	est présente sur des sites connexes
Cistude d'Europe	Zones humides, ruisseaux ou rivières à court lent, canaux ou roubines.
	La Cistude n'a pas été recontactée entre 2007 et 2009 sur l'ensemble des stations
	occupées dans le passé entre la Confluence Durance – Rhône et la confluence
	Durance – Verdon. Ainsi, sa distribution actuelle se limiterait dans la Basse
	Durance à la zone allant de la Roque d'Anthéron à Pertuis où la population semble
	se maintenir.

Incidence directe

Ces espèces qui affectionnent plutôt les milieux aquatiques et humides ensoleillés sont très peu présentes au sein du site Natura 2000. Au regard de l'absence d'attractivité des zones amenées à s'urbaniser pour ces espèces (associées aux milieux aquatiques et humides) aucun n'impact direct n'est à prévoir.

Incidence indirecte

La liaison écologique existante entre le Verdon et la Durance préfigure des impacts indirects liés au confortement de l'urbanisation sur la commune. Les risques résident dans une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales qui viendraient polluer les eaux du Verdon, des espaces que ces espèces pourraient fréquenter.

Se limitant à un faible impact indirect, en termes de risque de dégradation temporaire (risque de pollution des eaux du Verdon), le PLU n'est pas de nature à avoir d'incidence notable sur les reptiles et amphibiens d'intérêt communautaire. Néanmoins, sa mise en œuvre devra être encadrée par des mesures simples assurant aux écosystèmes, à une échelle plus large, une préservation maximale (gestion des eaux usées, du ruissellement pluvial, etc.)

Le projet de PLU n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces de reptiles et amphibiens d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

4.3.7. Incidences sur les poissons d'intérêt communautaire

Parmi les espèces de poissons d'intérêt communautaire, deux sur trois ont pour aire de répartition le fleuve de La Durance au niveau de la commune. Il s'agit du Chabot et du Toxostome. Le Blageon est identifiée comme espèce probable sur le Verdon et la Durance.

Espèces	Habitat et principales menaces			
Le Chabot	Le Verdon figure de secteurs à enjeux pour le Chabot. En effet, certains affluents de la			
	Durance où l'espèce est présente peuvent alimenter la Durance en individus.			
	Espèce très sensible à la qualité de l'eau comme à l'intégrité de son habitat.			
Le Toxostome	Cette espèce se reproduirait dans les secteurs à fort courant,			
	possédant une granulométrie grossière et sous de très faibles hauteurs d'eau. Il est de ce			
	fait très sensible aux variations de niveau d'eau et à toute atteinte portée aux			
	caractéristiques « naturelles » du substrat (colmatage, extraction, etc.).			
Le Blageon	L'espèce est limitée par des températures trop élevées, de ce fait sa présence n'est que			
	relictuelle en Durance à partir de Manosque alors que la répartition était			
	vraisemblablement plus importante avant l'aménagement agro-indutriel de la Durance.			

Incidence directe

Ces espèces associées aux milieux aquatiques sont déconnectées des enjeux de développement qui se profilent dans le PLU; ainsi les impacts directs sont nuls.

Incidence indirecte

La liaison écologique existante entre le Verdon et la Durance préfigure des impacts indirects liés au confortement de l'urbanisation sur la commune. Les risques résident dans une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales qui viendraient polluer les eaux du Verdon, des espaces que le Chabot pourraient fréquenter.

Se limitant à un faible impact indirect, en termes de risque de dégradation temporaire (risque de pollution des eaux du Verdon), le PLU n'est pas de nature à avoir d'incidence notable sur le Chabot. Néanmoins, sa mise en œuvre devra être encadrée par des mesures simples assurant aux écosystèmes, à une échelle plus large, une préservation maximale (gestion des eaux usées, du ruissellement pluvial, etc.)

Le projet de PLU n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces de poissons d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

4.3.8. Incidence sur les mammifères d'intérêt communautaire

Selon l'inventaire réalisé en 2008 dans le cadre du DOCOB, le Castor d'Europe a été contacté sur le territoire communal, au Nord au niveau de La Durance.

L'activité du Castor s'accomplit principalement à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Le domaine terrestre lui procure l'essentiel de sa nourriture jusqu'à une distance de 20 m de l'eau.

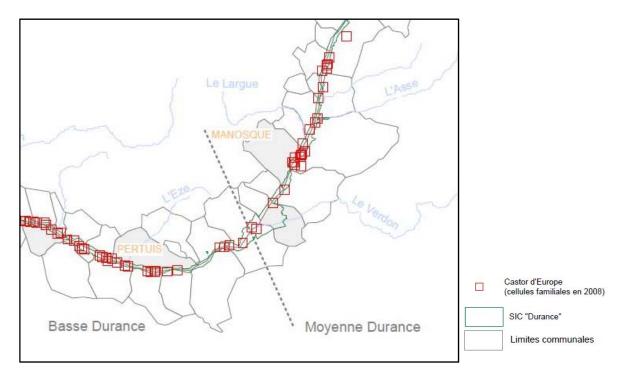


Figure 16: Localisation Castor d'Europe - Source DOCOB (Inventaire Naturalia 2009)

L'impact sur les populations de Castor est très voisin de l'impact sur les populations de poissons, dans le sens où il est rattaché à une dégradation du milieu de vie et de l'habitat lié.

Incidence directe

Cette espèce associée aux milieux aquatiques est déconnectée des enjeux de développement qui se profilent dans le PLU; ainsi les impacts directs sont nuls.

Face à cette espèce, le PLU a une incidence positive dans le sens où il protège le lit et les berges de la Durance et du Verdon par un classement en zone naturelle et assure, en ce sens la pérennité de l'habitat du Castor d'Europe.

Incidence indirecte

La liaison écologique existante entre le Verdon et la Durance préfigure des impacts indirects liés au confortement de l'urbanisation sur la commune. Les risques résident dans une mauvaise

gestion des eaux usées et pluviales qui viendraient polluer les eaux du Verdon et de sa ripisylve, des espaces que le Castor d'Europe peut potentiellement fréquenter.

Se limitant à un faible impact indirect, en termes de risque de dégradation temporaire de possible zones d'habitat et de chasse (risque de pollution des eaux et de la ripsiylve du Verdon), le PLU n'est pas de nature à avoir d'incidence notable sur le Castor d'Europe. Néanmoins, sa mise en œuvre devra être encadrée par des mesures simples assurant aux écosystèmes, à une échelle plus large, une préservation maximale (gestion des eaux usées, du ruissellement pluvial, etc.)

Le projet de PLU n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces de mammifères d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

4.3.9. Tableau de synthèse des incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Habitats	Localisation	Incidence positive	Incidence négative directe	Incidence négative indirecte	Mesures d'évitement et de réduction	Effets résiduels
Habitat naturels						
Habitats d'intérêt communautaire situés au droit du Verdon et de La Durance	Verdon, Durance	Protégée par un classement en zone naturelle	nulle	Risque de dégradation temporaire de possible zones d'habitat et de chasse en lien avec le risque de pollution des cours d'eau du fait de l'augmentation et du mauvaise gestion des eaux usées et pluviales	Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement. Capacité suffisante de la station dépuration pour répondre aux besoins actuels et futurs	Non
34.36	Pégouy Sud	nulle	Perte d'habitat	nulle	Réduction de la zone d'extension d'urbanisation entre le projet initial et le projet de PLU. Création d'une bande multi strate autour du quartier de Pégouy favorable à de nombreuses espèces. Faible coefficient d'emprise au sol et fort coefficient d'espace vert.	Oui
Flore						
Petite Massette	Bords des rivières	Protégée par un classement en zone naturelle	nulle	nulle	nulle	Non

	Habitats	Localisation	Incidence positive	Incidence négative directe	Incidence négative indirecte	Mesures d'évitement et de réduction	Effets résiduels
Oise	eaux						
						Création d'une bande multi strate autour du quartier de Pégouy et de la ZA des Plaines favorable à de nombreuses espèces.	
	èces estières	Forêt	Protection des boisements en plaine agricole au titre des Espaces Boisés Classés.	Localement, perte de zone de chasse et de nidification dans le secteur de Pégouy Nord et ZA des Plaines	nulle	Pour la ZA des Plaines, classée en zone 2AU, les études préalables à l'ouverture de l'urbanisation permettront de qualifier les incidences en présence sur les espèces d'intérêt communautaire et définir les mesures de traitement adaptées.	Non
-	èces de ieux ouverts	Pelouses	Protection de la plaine agricole aux abords de l'aérodrome (milieux ouverts,	Localement, perte d'une zone d'habitat dans le	nulle	Réduction de la zone d'extension d'urbanisation entre le projet initial et le projet de PLU. Création d'une bande multi	Oui
			pelouses de grand intérêt pour les oiseaux d'intérêt communautaires)	secteur de Pégouy Sud		strate autour du quartier de Pégouy favorable à de nombreuses espèces. Faible coefficient d'emprise au sol et fort coefficient d'espace vert.	

Habitats	Localisation	Incidence positive	Incidence négative directe	Incidence négative indirecte	Mesures d'évitement et de réduction	Effets résiduels
Insectes						
Ecrevisse à pattes blanche, Agrion de Mercure	cours d'eau	Protégée par un classement en zone naturelle	nulle	Risque de dégradation temporaire de possible zones d'habitat et de chasse en lien avec le risque de pollution des cours d'eau du fait de l'augmentation et du mauvaise gestion des eaux usées et pluviales	Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement. Capacité suffisante de la station dépuration pour répondre aux besoins actuels et futurs	Non
Lucane Cerf volant, à l'Ecaille Chinée et au Grand Capricorne	Habitats forestiers (92A0)	Préservation des boisements au titre des EBC en plaine agricole	nulle	nulle	nulle	Non
Reptiles et amphib	iens					
Sonneur à ventre jaune	Milieu bocager, dans des pairies, en lisière de forêt	Préservation des boisements au titre des EBC en plaine agricole	nulle	nulle	nulle	Non
Cistude d'Europe	Zones humides, ruisseaux ou rivières à court lent	Protégée par un classement en zone naturelle	nulle	nulle	nulle	Non
Chiroptères						
Toutes les espèces recensées sur le site Natura 2000	Haies, bosquets	Protection de la plaine agricole et des boisements au titre des EBC	nulle	Perte de zone chasse en lien avec le défrichement de certaines zones (Pégouy Nord, ZA des Plaines)	Création d'une bande multi strate autour du quartier de Pégouy et de la ZA des Plaines favorable à de nombreuses espèces	Non

Espèces	Habitat	Incidence positive	Incidence négative directe	Incidence négative indirecte	Mesures d'évitement et de réduction	Effets résiduels
Poissons	1	1				
Le Chabot, le Toxostome	Cours d'eau	La Durance et le Verdon, protégés par un classement en zone naturelle	nulle	Risque de dégradation temporaire de possible zones d'habitat et de chasse en lien avec le risque de pollution des cours d'eau du fait de l'augmentation et du mauvaise gestion des eaux usées et pluviales	Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement. Capacité suffisante de la station dépuration pour répondre aux besoins actuels et futurs	Non
Mammifères						
Castor d'Europe	Cours d'eau, berges	La Durance, protégée par un classement en zone naturelle	nulle	Risque de dégradation temporaire de possible zones d'habitat et de chasse en lien avec le risque de pollution des cours d'eau du fait de l'augmentation et du mauvaise gestion des eaux usées et pluviales	Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement. Capacité suffisante de la station dépuration pour répondre aux besoins actuels et futurs	Non

Traitement des Incidences

Proposition de mesures afin de traiter les incidences du projet

1. MESURES DE TRAITEMENT DES INCIDENCES IDENTIFIEES

1.1. Ambitions portées par les mesures proposées pour traiter l'impact

1.1.1. Volonté de supprimer, réduire ou compenser l'impact

Partant d'une incidence connue, l'objectif porté par les différentes mesures proposées est de contenir au mieux l'impact rattaché au projet.

Dans ce sens, chaque impact identifié précédemment est isolé de manière à se voir attribuer une mesure spécifique allant dans le sens d'une suppression : le projet est modifié, ou un dispositif est appliqué de manière à ce que cet impact n'ait plus raison d'être ; d'une réduction : le projet se voit ménager pour que l'intensité de l'impact concédé soit le plus faible possible ; d'une compensation : le projet ne peut être remanier pour limiter au mieux l'incidence de l'impact, une compensation sous la forme d'une opération associée est donc proposée pour pallier au préjudice engagé par l'impact.

1.1.2. Souhait d'accompagner le projet à tous ses stades

Parallèlement au traitement particulier des différents impacts, des mesures d'accompagnement peuvent être proposées. Celles-ci visent à rendre l'impact acceptable par un travail de longue haleine portant généralement sur un travail d'adaptation des usages en termes de gestion du parc, ou sur un travail d'explication des démarches engagées et des buts recherchés.

1.1.3. Analyser les impacts résiduels pour aller encore plus loin en terme de traitement des impacts

Chaque mesure engagée voit son incidence analysée de manière à cerner efficacement les impacts résiduels, ce dans l'objectif d'identifier d'éventuelles mesures de compensation s'il s'avérait qu'un impact pouvait demeurer trop conséquent.

L'étude des incidences s'établissant dans le cadre de l'élaboration du PLU, trois types de mesures de traitement des impacts sont exposées :

- Mesures d'évitement ;
- Mesures de réduction des impacts prises dans le cadre du PLU à travers le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ;
- Mesures de compensation.

1.2. Mesures de réduction des impacts prises dans le PLU : Rappel des impacts du projet de PLU

	Rappel des impacts du projet de PLU	Mesures d'évitement et de réduction
2	Perte de zones de chasse pour l'avifaune, les chiroptères (Pégouy Nord et ZA Plaines)	Création d'une bande multi strate autour du quartier de Pégouy et de la ZA des Plaines favorable aux espèces
stockie stocker	Perte de zones d'habitat dans le secteur de Pégouy Sud pour des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Alouette Iulu, Alouette calandrelle, Pipit Rousseline, Oedicnème criard)	Réduction de la zone d'extension d'urbanisation entre le projet initial et le projet de PLU. Création d'une bande multi strate autour du quartier de Pégouy favorable à de nombreuses espèces. Faible coefficient d'emprise au sol et fort coefficient d'espace vert.
and indicate	Risque de pollution du milieu en lien avec une augmentation et une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales	Raccordement obligatoire au réseau public. Capacité suffisante de la station dépuration pour répondre aux besoins actuels et futurs

1.3. Mesures d'évitement des impacts

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le projet initial (en 2012) visait à urbaniser l'ensemble de la zone comprise entre la route de l'aérodrome et le chemin de la Clape. Au regard des impacts sur les espèces d'intérêt communautaire, la surface à urbaniser a été réduite de 7,43 ha.

Version de 2012 (version non retenue)

Version de 2016 (en vigueur)





Figure 17 : Evolution du zonage sur Pégouy Sud (réflexions menées dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU)

1.4. Les mesures de réduction prises au travers des OAP

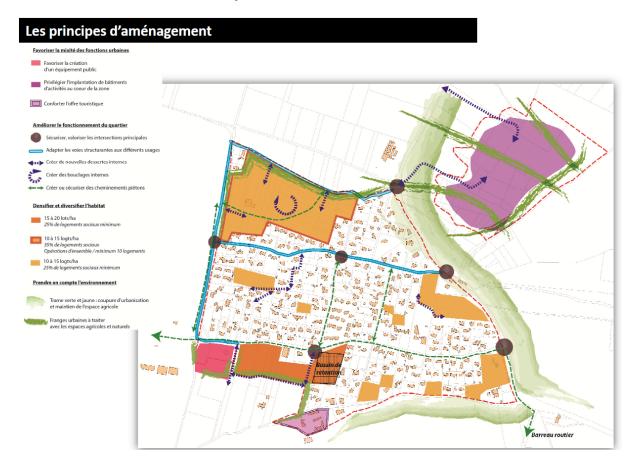


Figure 18: Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la commune de Vinon sur Verdon

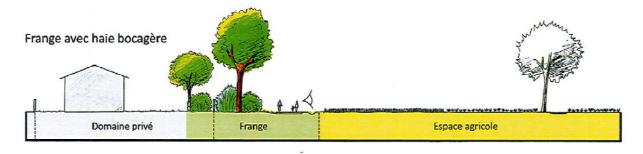


Figure 19 : Illustration du traitement de la frange

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur ce secteur prévoit un traitement de la frange urbaine avec les espaces agricoles et naturels par un système de haies multistrates offrant un profil végétal allant d'un espace ouvert de type pelouse à une strate arborescente dominant une strate arbustive sur une distance de 10m.

L'objectif est d'offrir une diversité de milieux, d'espèces de flore d'essences locales adaptées au contexte en tant qu'habitat pour la faune.

Des aménagements spécifiques favorables pour la petite faune pourront venir ponctuer cette frange. Ces aménagements artificiels peuvent être des tas de bois morts, des tas de pierres, des murs en pierres pour un aspect naturels... ou des nichoirs pour les oiseaux et chiroptères et gîtes à insectes.



Figure 20 : Illustration d'un mur en pierre sèche

1.5. Mesures de compensation en raison d'effets résiduels

1.5.1. **Préambule**

Lorsque le projet n'a pas pu éviter les enjeux environnementaux majeurs et lorsque les impacts n'ont pas été suffisamment réduits, c'est-à-dire qu'ils peuvent être qualifiés de significatifs, il est nécessaire de définir des mesures de compensation.

Ces mesures ont pour objet d'apporter une contrepartie aux impacts résiduels négatifs du projet (y compris les impacts résultant d'un cumul avec d'autres projets) qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont conçues de manière à produire des impacts qui présentent un caractère pérenne et sont mises en oeuvre en priorité à proximité fonctionnelle du site impacté. Elles doivent permettre de maintenir voire le cas échéant d'améliorer la qualité environnementale des milieux naturels concernés à l'échelle territoriale pertinente.

Les terrains amenés à s'urbaniser dans le secteur de Pégouy constituent des zones potentielles de nidification pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Alouette Iulu, Alouette calandrelle, Pipit Rousseline, Oedicnème criard). Ainsi bien que ces terrains s'inscrivent en continuité d'une zone résidentielle et de ce fait sont contraints, leur aménagement va engendrer la disparition d'une zone potentielle de nidification.

L'intérêt public majeur du projet est affirmé au travers des besoins en logement et de la réalisation d'un équipement public destiné à assurer la sécurité des personnes et des biens (caserne des pompiers).

Le territoire fortement contraint par le risque inondation voit son développement urbain limité. L'absence de solutions alternatives est ainsi justifiée. Notons également que le foncier est communal sur Pégouy Sud.

Parce que la collectivité se veut exemplaire, dans le but de compenser la perte d'habitat sur Secteur Pégouy Sud, la parcelle (entourée en rouge sur la carte ci-dessous) et appartenant à la commune est destinée à recevoir les mesures de compensation. Celles-ci consistent en la mise en place d'une gestion favorable aux espèces d'oiseaux sur des parcelles proches de Pegouy sud.

Les espèces à enjeux sont mobiles au niveau local. Elles ont été notées sur plusieurs secteurs qui leur sont donc favorables. D'autres n'ont pas fait l'objet d'observation mais sont potentiellement favorables. Il existe donc un ensemble de parcelles favorables au niveau local sur lesquelles une gestion pourrait être mise en place à l'instar de ce qui est fait sur l'aérodrome. Cette mesure s'inscrira dans la continuité du plan de gestion de l'aérodrome en venant étendre les surfaces favorables aux espèces.

L'extension de la zone U s'étend sur 21 444 m2 d'habitat 34.36 soit 0.3% de l'habitat 34.36 représenté sur le site Natura 2000. Mais en réalité, il convient de soustraire le bâti et la voirie desservant le bâtiment que l'on percevoir sous la photo aérienne. Ainsi, la surface réellement impactée s'élève à 19 140 m2.

La parcelle retenue pour accueillir les mesures de compensation se situe au Sud de la future caserne des pompiers. Cette parcelle a une surface de 19 137 m2. Ainsi la mesure de compensation proposée équivaut à 1 pour 1 (1 ha détruit = 1 ha compensé).

1.5.2. Sur Pégouy Sud

Bien que des mesures d'évitement aient été prises (réduction de la zone d'extension de 7.43 ha entre le projet initial et le projet arrêté dans le PLU) ainsi que des mesures de réduction des impacts (bande multi-strate créée autour du quartier afin de renforcer l'effet de lisière, faible densité, coefficient d'espace vert important), des effets résiduels persistent.

C'est ainsi qu'au regard de l'intérêt public majeur (besoins en logement et équipement pour assurer la sécurité des personnes) et en l'absence de solutions alternatives (un territoire fortement contraint par le risque inondation), la collectivité a fait le choix de mettre en place des mesures de compensation adaptées en lien avec la perte de cet habitat naturel, bien que ce secteur présente un enjeu modéré pour les espèces d'oiseaux en raison de la proximité de zones plus favorables.

La gestion de ces parcelles s'articulera autour des objectifs et moyens suivants :

Objectifs	Moyens
1- Conserver les milieux secs sur les parcelles existantes	Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation pour assurer, voire augmenter l'accueil des espèces associées
	Mettre en place un plan de fauche adapté aux enjeux de reproduction
	Modalités techniques: fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle), présence de barre d'effarouchement sur les machines, fauches tardives pas de broyage, exportation de la matière après fauche, conserver 10% de la parcelle non fauchée comme refuge, hauteur de coupe supérieure à 7cm pour favoriser la repousse des légumineuses
2- Créer un espace favorable aux espèces	Mettre en place un couvert artificiel favorable selon le principe des MAET COUV 07 : création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique
de milieux secs par la mise en place de pratiques agricoles favorables	Modalités techniques: semis d'un mélange de légumineuses/graminées à densité < 12kg/ha ou de légumineuse pur à densité comprise entre 5 et 10kg/ha Le couvert devra être implanté au 15 mars (il est prévu au 15 mai dans le cadre des MAET du plateau de Valensole. Dans le cas présent, la date a été avancé pour tenir compte de l'Oedicnème) Le couvert peut être valorisé et donc pâturé (mais hors période comprise entre le 1er mai et le 31 juillet inclus) Le couvert peut être détruit à partir du 1er août pour entretenir la parcelle les Vesces ou les Gesses ne peuvent pas être utilisées (couvert trop recouvrant). En revanche, le Sainfoin, la Luzerne, l'Ers ou d'autres légumineuses de culture sèche.
	et/ou
	Mettre en place un couvert artificiel par reprise spontanée de la végétation développement d'une friche.
	Mettre en place un plan de fauche adapté aux enjeux de reproduction
	Modalités techniques: fauche centrifuge, présence de barre d'effarouchement sur les machines, fauches tardives, pas de broyage, exportation de la matière après fauche, conserver 10% de la parcelle non fauchée comme refuge, hauteur de coupe supérieure à 7cm pour favoriser la repousse des légumineuses.



Figure 21 : Localisation de la parcelle retenue pour l'application de la mesure

Conclusion

Synthèse

Le projet de PLU de la commune de Vinon-sur-Verdon s'inscrit dans un contexte particulier entre contraintes relatives au risque inondation et contraintes environnementales de préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 de la vallée de la Durance.

Dans ce contexte, les projets développés s'inscrivent dans le territoire des sites Natura de la vallée de la Durance (ZPS et ZSC). Les évaluations des incidences de ces projets sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ne mettent pas en avant d'incidences étant de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces/habitat d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000 à l'exception du groupe des oiseaux localement sur le secteur de Pégouy Sud.

En effet, les enjeux sur ce groupe sont importants et concernent des espèces d'intérêt patrimonial rare, principalement l'Outarde canepetière et l'Alouette calandre.

Bien que les enjeux sur Pégouy Sud soient modérés, au vu des incidences du projet sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire (destruction d'une zone d'habitat) et ce malgré des mesures de réduction et d'évitement des impacts prises dans le cadre du PLU, des mesures de compensation ont été prises pour permettre de conserver un habitat favorable à ces espèces sur une parcelle communale afin d'assurer une pérennité de la mesure.

La réalisation de ces mesures de compensation sera de nature à permettre le maintien de ces espèces d'intérêt communautaire.

